



ENSEMBLE

N° 90 décembre 2018

UN POGNON DE DINGUE

Revalorisation des pensions de retraite pour 2019

Maintien des pensions de réversion

Halte à la perte de notre pouvoir d'achat

Retraités maltraités
Retraités mobilisés



2-3 Édito Danie Muller

4-5 Adresse de l'Ufr au Pdt. Macron

6-13 Cn Ufr 16-17octobre S. Audonnet

14 Adresse aux actifs X. Hirscht

15 Macron-Benalla B. Enggasser

16-17 Retraités maltraités J. Jousseau

18 Vivre longtemps Dr.Prudhommet

19 Reconstruire notre système santé La Cgt

20 Le monde des biens communs A. Kolar

21 Stop à l'austérité Attac

22 Dumping social ? P. Marinez

23 Echos des sections

Section des retraités de Bordeaux

Mémoires d'un poilu G. Delmas

24 Les raisons d'un combat Distribution

Rédaction et administration263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex**Directeur de la Publication**

René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication

Michel Burguière

Comité de rédactionMichel Burguière, Lionel Duquenne,
Jean-Pierre Ghiotto, Jean Jousseau,
Andrée Kolar, Daniel Muller, José Nuevo.**Imprimerie Hélio-Corbeil**

4, bd Créty - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1217 S 07110

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la Filpac-CgtDaniel Muller
Secrétaire de l'Ufr

Il n'y a rien d'original...

Malheureusement, je ne vais pas verser dans l'originalité mais force est de constater que cela devient de plus en plus problématique pour les salariés, les privés d'emploi, les jeunes, les retraités, bref pour l'immense majorité des Français.

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de précarité, de pauvreté, de problèmes environnementaux et autres catastrophes naturelles, du flux migratoire, de la montée des extrême-droite en Europe, cela engendre des positions de plus en plus tranchées au sein des populations dans de nombreux pays.

Pour faire court, la situation locale et internationale ne prête guère à l'optimisme.

De manif en manif, quel que soit le nombre de manifestants, pour toute réponse, Macron et ses godillots, à défaut de nous faire un bras d'honneur, versent dans le cynisme le plus abject et en remettent une couche : blocage des salaires, des pensions, désindexation de la revalorisation des retraites, et autres « projets de réforme ».

Pour ce qui est des réformes, nous avons, nous retraités, une certaine expérience : 1993, 2003, 2007, 2010, 2013, pour quel résultat ? Pour ce qui est de la nouvelle réforme des retraites, les mesures ne toucheront « que » les futurs retraités, ceux qui partiront d'ici à cinq ans... Mais si cette réforme devait être tellement « juste », pourquoi attendre cinq ans ? Bizarre.

S'y ajoutent privatisations, en cours et en vue (celle d'une partie de la justice), les fermetures d'entreprises, et tout cela en attendant l'effet du « ruissellement » qui devrait annoncer des jours meilleurs... sauf que cela se fait sur fond de dégradation de la qualité de vie, d'une prochaine crise financière dont on masque les causes.

Pour le grand patronat et les lobbies, l'essentiel est que les profits et autres dividendes soient en progression.

La priorité des Français reste le pouvoir d'achat. Nos gouvernants mettent en avant la disparition progressive de la taxe d'habitation, les heures supplémentaires défiscalisées, la solidarité intergénérationnelle (suivez mon regard) comme gain du pouvoir d'achat... pour certains.

Mais depuis, près de 6000 communes ont pris les devants en augmentant le taux, 13000 en ont fait de même pour la taxe foncière, sans parler de l'augmentation scandaleuse du prix des carburants, de l'énergie et autres taxes comme celle des enlèvements des ordures ménagères, celles sur les équipements, les inondations, entre autres.

Seule proposition des élus LREM : en attendant les effets des « réformes », balance ton maire. Pauvre.

Quid des dépassements d'honoraires ? Un tiers des Français n'a plus accès aux soins faute de moyens ! Et pour nous, retraités, quid du minimum vieillesse, du développement des services de proximité, de la prise en charge de la dépendance, des moyens financiers et de personnel dans les Ehpad et autres services de santé et sociaux ? Du bien-être en général ? Des besoins élémentaires ?

Rien que cela mériterait bien, comme le propose l'UCR, la création d'un ministère dédié aux personnes âgées, aux retraités.

Cependant, il faut le souligner, une certaine fébrilité commence à poindre au sein de la majorité. Fruit de nos actions.

Face à cette situation, quelles perspectives ? Quelles réponses ? Mécontents, oui, indignés, oui, révoltés, oui... mais est-ce suffisant ? Alors quelles réponses, quelles perspectives, pour que tous se retrouvent en marche et dans les actions ?

Si la réponse politique est incontournable, tournons-nous vers ce que nous devrions savoir faire le mieux : la réponse syndicale, nous battre pour nos revendications, expliquer que leur financement ne relève pas de l'utopie.

Premier point : le syndicalisme s'affaiblit. Les travailleurs, les privés d'emploi, les retraités, les jeunes, sommes-nous loin d'eux ou eux loin de nous ?

Deuxième point : qui paraît élémentaire : actifs et retraités sur le fond revendicatif, même combat... et pourtant... si près, si loin.

Troisième point : pour donner plus d'efficacité à l'action syndicale, mettons en avant ce qui nous unit et laissons de côté ce qui est susceptible de nous diviser. Alors, de grâce, les ego surdimensionnés, les petits arrangements, « moi le meilleur les autres tous des c... », assez ! Revenons aux fondamentaux.

Notre UFR a adopté un plan de travail fondé sur la complémentarité des structures syndicales dans lesquelles militent bon nombre de nos adhérents, en accord et appuyés par la fédé et relayés par la communication fédérale.

Le fonctionnement actuel de l'UFR n'est plus en phase avec nos sections, que ce soit en termes d'activité et donc de renforcement. Ne nous faisons plus (trop) d'illusions sur la continuité syndicale, pour l'avoir vécue, c'est comme le monstre du Loch Ness. Alors il faut que nous réfléchissions à de nouvelles approches.

Donner des perspectives aux militants, aux adhérents et au-delà pour nourrir un débat qu'il faut espérer contradictoire... même si cela doit passer par un plan de formation.

On en apprend tout au long de la vie et nous sommes bien placés pour l'apprendre. Pas vrai ?

Tous nos vœux

L'année 2018 se termine dans la contestation d'un pouvoir aux ordres du capital et de la finance.

Les retraités et leurs organisations syndicales ont œuvré pour que soit dénoncée cette politique inique. Tout au long de l'année, ils ont multiplié les rencontres sur les lieux de vie, les marchés, discuté distribué, manifesté dans l'unité de neuf organisations syndicales de retraités

Les retraités, qui rappelons-le, n'ont pas de ministère, comme en ont les sportifs, ministère chargé de gérer leur intégration, leur place dans notre société, les retraités, disais-je, du haut de leurs dix sept millions d'âmes, apparaissent aujourd'hui comme un nouveau corps social qui a décidé de prendre en main sa destinée.

Désormais, les retraités ne sont plus « à charge », ils sont devenus des acteurs dans la vie politique, des acteurs qui entendent bien être entendus, écoutés.

La contestation s'est fait jour dans notre pays, les retraités y participent, qu'ils soient ou non, organisés dans des organisations syndicales ou des associations.

Cette remise en cause du pouvoir politique en place a contraint Emmanuel Macron à se livrer à un simulacre de mea culpa, regrettant de ne nous avoir pas entendus, compris, il nous aime, et tout ce qu'il a entrepris et qu'il continuera d'entreprendre, c'est par amour, pour notre bien à tous.

L'année 2018 se termine et 2019 pointe son nez. Il est de tradition de se présenter pour l'année qui arrive, des vœux de bonheur, de santé, de réussite dans ses projets et d'amour.

Macron nous promet l'amour, promettons lui de nous trouver sur son chemin pour que sa politique prenne en compte les besoins d'une société soucieuse du bien être de ses administrés.

Que 2019 soit pour vos proches et pour vous, une année comme vous l'aimeriez et retrouvons-nous, toujours dans l'unité, pour qu'il en soit ainsi.

Bonne année



Adresse de l'Ufr au Président de la République

En 1939, l'Allemagne nazie envahit la France. Des hommes très résolus rejoignent le Général en Angleterre, d'autres entrent en résistance. Certains d'entre eux rédigent le texte du Conseil national de la Résistance, qui sera mis en place en 1945. Son programme est très empreint de rénovation sociale, sous l'influence du Parti communiste.

La France est exsangue, il faut tout reconstruire. Alors les Français se sont mis au travail, sans se poser la question de savoir s'ils étaient des « fainéants », « cyniques », « planqués », « illettrés », « Gaulois réfractaires » ou « profiteurs ». Ils se sont donnés corps et âme pour faire de la France un pays respecté dans le monde.

Notre système social était unique, nous n'avions pas besoin de mutuelles, la Sécurité sociale suffisait, ce qui augmentait notre pouvoir d'achat. À cette époque, les actionnaires se contentaient de 4 % à 5 % d'intérêts. Lorsqu'une entreprise était dans le rouge, ils mettaient la main au portefeuille, ce qui permettait aux patrons de moderniser leurs entreprises, de prospérer, voire d'embaucher. Tout le monde y trouvait son compte...

Pendant la campagne, vous avez trompé les électeurs. Vous avez dit aux retraités que la CSG serait augmentée de 1,7 point, il aurait été plus honnête de leur dire « la CSG sera augmentée de 26 % ».

Quant à la taxe immobilière : Vous avez dit, « d'ici à la fin de 2017, plus personne ne paiera cette taxe ». Après votre élection, on apprend qu'elle ne sera supprimée que dans trois, voire quatre ans.

Pour les résidences secondaires, elle serait maintenue, et la taxe foncière pourrait augmenter. Ce n'est pas vous faire injure que de vous rappeler qu'une partie des Français qui a voté pour vous, n'a pas voté pour votre programme, mais contre le Front national.

Votre Premier ministre nous a dit « on n'augmentera pas les impôts ». Nous ne savons pas quelle différence il fait entre taxes, impôts ou augmentations des prix. Pour nous, cela veut dire la même chose : c'est de l'argent qui sort de nos poches.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 : taxe sur les alcools forts, taxe sur les boissons sucrées, taxe sur le gasoil plus 18 %, taxe sur le paquet de cigarettes, en trois ans, plus 43 %, le contrôle technique des véhicules automobiles plus 20 %, le gaz plus 17 %, les mutuelles plus 2 %, les péages d'autoroutes plus 2 %, le péage, pour traverser le viaduc de Millau, passe de 7€ à 8,30 euros, plus 20 %.

D'autres lois « malfaisantes » ont été votées : suppression des contrats aidés ; plafonnement des indemnités prud'homales, maximum vingt mois. Pour certains travaux réalisés dans une résidence principale, le crédit d'impôt, qui était de 30 %, est passé à 15 %, puis a été supprimé depuis le 1^{er} juillet, le fioul domestique a été augmenté de 26 %. Les APL sont diminuées de 5 euros par mois. Les associations de consommateurs verront leurs subventions de l'État amputées de 40 %. Chaque député touchait une somme d'argent, dite de réserve ministérielle, qui lui permettait de subventionner des associations dans son canton. Cette prime est supprimée. Quant à l'alimentation...

Après quatre années sans augmentation de nos pensions (vous étiez alors, Monsieur Macron, ministre des Finances), comme Président, vous nous avez augmenté la CSG de 26 % ; vous avez même dit : « Grâce à vous, nous donnerons du pouvoir d'achat à vos enfants et vos petits-enfants », quel cynisme !

Lors d'une de vos séances de serrement de mains, une retraitée vous a invectivé en vous disant « j'ai cotisé toute ma vie pour ma retraite », vous lui avez répondu : « Non Madame, vous avez cotisé pour ceux qui étaient en retraite », ce qui est vrai. De votre propre chef, vous avez fait exactement le contraire en baissant le pouvoir d'achat des retraités au profit des actifs. Les augmentations de salaire se sont toujours faites entre salariés et patrons et non pas en déshabillant Pierre pour habiller Paul.

Le Premier ministre crie haut et fort que, il y a trente ans, les retraités gagnaient moins que les actifs, aujourd'hui ils gagnent plus. Est-ce les retraités qui gagnent trop ou les actifs qui sont sous-payés ?? Si on en est arrivé là c'est que, aujourd'hui, un salarié qui trouve du travail est payé au Smic. Le plus grave c'est qu'il est dit qu'en 2035 les retraités gagneront moins que les actifs, la pauvreté n'est pas près de disparaître.

Monsieur le Président, d'un geste large vous nous octroyez une augmentation de 0,3 % pendant deux ans. Cela représente

en moyenne 4 euros par mois ! Comment pouvez-vous avoir une telle aversion envers des femmes et des hommes qui ont, pour certains, travaillé plus de cinquante ans ?

Cette rupture conventionnelle collective* : elle séduit de plus en plus les entreprises. Depuis le 1^{er} janvier 2018, 9000 ruptures de plus qu'au premier trimestre de 2017 ont été signées. Elle accentue le chômage en permettant de licencier sans passer par les prud'hommes.

Si vous n'aimez pas la France d'en bas, pour la France d'en haut rien n'est trop beau.

En 2017, les actionnaires du CAC 40 se sont partagé 94 milliards d'euros. Vous jugez alors que ce n'est pas assez : vous supprimez l'ISF, la « flat tax », la « mix tax », soit une perte de 16 milliards d'euros pour l'État, sans compter les niches fiscales : 150 milliards d'euros par an. En 1981, le taux d'imposition moyen des plus riches était de 65 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE ; il est aujourd'hui de 32 % et 30 % pour la France.

Vous avez dit aux Français que c'est le seul moyen pour que les entreprises prospèrent, créent de la richesse et embauchent. Rien de cela n'a été réalisé : le chômage ne recule pas, l'inflation est de 2,3 %, les riches sont de plus en plus riches mais par contre les pauvres de plus en plus nombreux.

Vous allez présenter la nouvelle loi sur les retraites, elle doit être égale pour tous. Le sera-t-elle pour tous au même âge, y compris pour les sénateurs, les députés, les militaires ?

La réversion pour les veufs, et veuves sera-t-elle maintenue ? Remettez-vous la demi-part aux veuves ?

Lorsque vous prenez la parole, à l'étranger, vous avez souvent une petite phrase assassine envers les Français. Ne pensez-vous pas que, si un industriel étranger avait l'intention de s'établir en France, c'est le décourager de venir dans un pays où il n'y a que des « fainéants, illettrés... » ?

Vous deviez, avec madame Merkel, remettre l'Europe sur les rails. Aujourd'hui, elle est à la dérive. À force de prendre les Européens pour des laissés-pour-compte, nous risquons, en 2019, de voir l'Europe aux mains des populistes.

**Dans le cadre fixé par le code du travail, un accord collectif peut prévoir une rupture conventionnelle collective conduisant à une rupture du contrat de travail d'un commun accord entre l'employeur et le salarié.*

Georges CONGI (Section de Perpignan)

agirc et arrco

Communiqué de presse 11 octobre 2018

Revalorisation des retraites Agirc et Arrco de 0,6 % au 1^{er} novembre 2018

Les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco ont, lors de leurs Conseils d'administration ce 11 octobre 2018, arrêté les valeurs de service des points.

Conformément à l'accord paritaire du 30 octobre 2015*, la valeur de service des points Agirc et Arrco est indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac diminuée de 1 point sans pouvoir diminuer en valeur absolue. La dernière prévision d'inflation publiée par l'INSEE, hors tabac, est estimée à 1,6 % pour l'année 2018. Ainsi, en application de l'accord du 30 octobre 2015, les valeurs de point seront revalorisées de 0,6 % au 1^{er} novembre 2018 (hypothèse d'inflation 2018 -1 % 1,6 % -1 % = 1,6 % - 1 % = 0,6 %).

Elles s'établiront aux montants suivants :

- valeur du point Agirc au 1^{er} novembre 2018 = 0,4378 €
- valeur du point Arrco au 1^{er} novembre 2018 = 1,2588 €

A propos des régimes Agirc et Arrco

Les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé sont gérés par les partenaires sociaux. Ils reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale. L'Agirc et l'Arrco, ce sont 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs, 12,6 millions de retraités et 78 milliards de retraites versées chaque année. Au 1^{er} janvier 2019, ces deux régimes fusionneront en un seul régime, l'Agirc-Arrco.

COMPTE RENDU DU CONSEIL NATIONAL DE L'UFR DES 16 ET 17 OCTOBRE 2018

Par Serge AUDONNET (Secrétaire de la section des retraités Cgt du Livre de Bordeaux)

Présents : Serge AUDONNET, Michel BOUGIER, Michel BURGUIERE, Guy DELMAS, Lionel DUQUENNE, Jean-Pierre GHIOTTO, Xavier HIRSCH, Jean JOUSSEAUME, Yves LASNIER, Jean LEBON, Alain RABIN, Gérard RICHAUD, Michel TECHE, Christian URVOY, Jean-Luc VALEGEAS, Patrick VARIN, Yan VOLANT.

Excusés : Jean-Pierre ALBERT, Bernard MARGRAS.



Première partie (16 octobre 2018, 14 heures)

Avant d'entamer la réunion, le décès de deux camarades militants est évoqué : Roger DEDAME et Pierre KOEHLER.

Serge AUDONNET tient à souligner les compétences de Roger et l'aide fondamentale que ses écrits et lui-même ont apportée à notre activité syndicale à Sud-Ouest lorsqu'il s'est agi de se positionner sur le rôle des ouvriers du Livre dans le processus de mise en page sur écran à la fin des années 1980.

Xavier HIRSCH évoque également le rôle visionnaire de Roger Dédame et son amour de l'histoire de nos syndicats et de nos professions. Il travaillait encore ces derniers temps sur l'histoire de nos métiers.

Jean-Pierre GHIOTTO évoque des souvenirs personnels, considérant que Roger était un véritable boss.

Yann Volant rappelle le rôle essentiel de Pierre Koehler, qui fut trésorier de la chambre syndicale typographique puis de la FFTL et enfin de la confédération, dans le financement de l'immeuble de Montreuil. Pierre Koehler était adhérent à la section des retraités du Livre de Bordeaux.

Une minute de silence est observée par les membres du Conseil à la mémoire de ces deux camarades.

RAPPORT INTRODUCTIF DU CONSEIL : DANIEL MULLER

Chers camarades

Force est de constater que, plus les jours passent, plus les attaques contre notre modèle social se font violentes et sans limites. Et cela ne concerne pas que les actifs. Nous, les retraités, sommes en première ligne.

Après chaque manif, quel que soit le nombre de manifestants, pour toute réponse, Macron et ses godillots, à défaut de nous faire un bras d'honneur, versent dans le cynisme le plus abject et en remettent une couche.

Blocage des pensions, désindexation de la revalorisation des retraites, voire, en projet, la suppression de la pension de réversion. Et pour mieux diviser, mettre à mal la solidarité et faire passer la pilule, certaines mesures prévues dans la réforme des retraites ne toucheront « que » les futurs retraités, ceux qui partiront d'ici à cinq ans. Mon œil !

Concernant la taxe d'habitation, près de 6000 communes ont

pris les devants en augmentant le taux, réduisant le gain pour les contribuables.

Quant à l'allègement d'impôts et autres gestes permettant prétendument un gain de pouvoir d'achat, ils nous sont repris par les hausses du carburant, de taxes, et par l'augmentation du coût de la vie en général.

Quid des dépassements d'honoraires ? Un tiers des Français n'ont plus accès aux soins faute de moyens ! Du minimum vieillesse ? Des besoins de développement des services de proximité ? De la prise en charge de la dépendance et des besoins en personnel dans les Ehpad, dans les services de santé et sociaux ? Leur d'espoir : certaines mesures de casse sont reportées à une date ultérieure. Commence-t-on à mesurer, en haut lieu, le mécontentement de l'immense majorité de la société ? Je pense que oui. Voilà que, subitement, les députés LREM sont obligés d'aller vers le petit peuple pour expliquer la théorie du ruissellement, qui n'est ni plus ni moins que la politique des riches, du grand patronat, des lobbies. Expliquer les privatisations, comment partager la misère entre actifs et retraités.

C'est dans ce contexte, sans parler de la crise financière mondiale qui se prépare, ni de la montée de l'extrême droite en Europe, dont on masque les causes, que nous devons nous poser la question : que peut apporter, que doit apporter le syndicalisme actif et retraité, dont les intérêts sur le fond sont les mêmes ?

Le syndicalisme s'affaiblit. Manque de perspectives ? De conscience si ce n'est de connaissance économique et politique ? Des luttes internes pour des « fauteuils » au détriment de l'unité ? De leadership ? Syndicalisme d'accords officieux ? Du chacun pour soi ?

Que peut apporter notre UFR dans une démarche de complémentarité avec notre Fédération et avec les structures de la CGT pour faire grandir la conscience de classe ? Faire aboutir nos revendications ? Vaste programme.

Juste une parenthèse sur la continuité syndicale et pour l'avoir vécu : dur dur de s'appuyer sur certains collectifs syndicaux d'entreprise. Trop de travail ou faiblesse structurelle de l'activité syndicale d'entreprise ?

Lors de notre dernier CEN, nous avons adopté un plan de travail relayé par la communication fédérale. Il me semble que notre

fonctionnement actuel ne permet pas de donner la pleine mesure à ce plan de travail. Pour cela, nous proposons un fonctionnement plus en phase avec nos sections pour étoffer notre activité et renforcer notre UFR.

NOUS PROPOSONS LE CALENDRIER DE RÉUNIONS SUIVANT :

Janvier : secrétariat (voire élargi) pour préparer le prochain CN dans le cadre des orientations et des propositions d'actions.

Mars/avril : CN sur deux jours avec réunion du bureau le matin du premier jour.

Juin : secrétariat (voire élargi) bilan du premier semestre

Septembre : secrétariat + bureau, faire le point sur la rentrée et activité du second semestre.

Octobre : CN sur deux jours avec réunion du bureau le matin du premier jour.

Décembre : secrétariat (voire élargi), bilan de l'année écoulée. Mise en place d'un programme spécifique de formation pour nos camarades, voire nos syndiqués ? Nous attendons vos propositions si nous retenons l'idée.

Financièrement, cela me semble jouable, sachant que le budget réservé au CN est rarement dépassé.

Voilà mes camarades, à vous la parole.

Jean-Pierre GHIOTTO dit que notre syndicalisme est adapté lorsqu'il a le rapport de forces. Ce qui semble ne plus être le cas quand il ne l'a plus.

Michel BOUGIER rappelle nos origines anarcho-syndicalistes. Nous sommes sûrement maintenant trop gentils. Il évoque la façon très particulière dont a été réglée la question de la continuité syndicale à Rennes avec la « confrérie de la tête de veau » (associatif) qui a permis par ses différentes réunions de débloquent la situation de la continuité syndicale à Rennes. Aujourd'hui, le secrétaire général de *Ouest Media* va être à la retraite et nous rejoindre et amener tous ceux qui sont restés adhérents chez les actifs. Il évoque également la grande région et tous les titres rachetés par *Ouest France : Le Maine libre, Presse Océan, Le Courrier de l'Ouest*.

Dany MULLER dit qu'il faut veiller à ne pas renforcer l'UFR au détriment de la Fédération. Les retraités qui restent adhérents chez les actifs sont avant tout des adhérents à la CGT.

Guy DELMAS considère que nous sommes actuellement dans une impasse. On ne réglera pas les problèmes sans aborder la question de la confiance politique. Il rappelle que, à Tartas, il y avait une cellule du PCF avec 25 à 30 adhérents. Aujourd'hui, il en reste 1. Comment vont-ils régler tout ce qui leur tombe sur la tête, notamment le CES (passage de 35 à 11 délégués), en restant enfermés sur eux-mêmes. Pas de participation à l'extérieur, à l'UD, à la Sécu, aux prud'hommes, etc. Cette conscience politique disparaît et cela pose problème pour l'avenir.

Jean JOUSSEAUME approuve et constate un manque important dans l'éducation politique. C'est en même temps facile à dire quand on est retraités. Il faut rappeler la notion d'« indépendance » mise très en avant à une époque dans la CGT qui a abouti à une situation de laxisme politique. On doit pouvoir apporter notre aide dans l'éducation sans pour autant être donneurs de leçons.

Concernant l'UFR, nous avons eu des congrès où la question de son rôle est revenue à chaque fois. Il faut sûrement clarifier les choses entre UFR et USR et ne plus jouer à cache-cache. Le syndicalisme de proximité est utile et plutôt l'apanage des USR. Les UFR ont plutôt un aspect national et centralisateur traitant de la question de la continuité syndicale en lien avec le professionnel. S'il n'y a pas de culture interpro dans son entreprise lorsqu'il est en activité, il est difficile de faire prendre conscience de la problématique syndicale au retraité. Comment faire évoluer les

consciences chez les actifs pour que les retraités restent syndiqués ? Il faut revenir aux réunions régionales pour échanger avec nos camarades sur des objectifs qu'il faut impérativement fixer. Le congrès de l'UFR de septembre, octobre 2019 devrait aborder ces questions. La manif du 9 octobre à Rennes, ce n'était pas si mal et, surtout, cela entretient l'esprit revendicatif. La journée du 18 octobre cela semble un rêve, sauf si, peut être, on est très bien organisés. A-t-on vraiment une véritable connaissance du terrain ?

Xavier HIRSCH revient sur la question du nombre de syndiqués retraités qui pourrait nuire aux actifs. Il faut bien savoir que, si tous les adhérents actifs restaient syndiqués à la retraite, le secrétaire général de la CGT serait aujourd'hui un retraité. On assiste à une déliquescence des partis politiques (PS, PC, PR). Jamais les salariés n'ont subi de telles attaques, et cela devrait être favorable à l'action syndicale. Pourtant on n'en récolte pas les fruits. Il y avait pourtant beaucoup de retraités dans les manifs le 9 octobre. Il ajoute par ailleurs qu'Info'com recrute tous azimuts, sans tenir compte des structures existantes, au risque de les déstabiliser.

Patrick VARIN sans donner son syndicat forcément en exemple, indique qu'il y a toujours la présence d'un retraité au bureau du syndicat et que le reversement des cotisations entre actifs et retraités est la règle.

Alain RABIN souhaite rappeler la victoire de Vizernes malgré l'abandon de toutes les structures. Il évoque également ce patron de supérette (Carrefour Market) appelant à mettre les syndicalistes dans les chambres à gaz (sur Facebook), et cela avec le soutien d'une partie de ses salariés. La gravité de ces propos est évidente et symptomatique de l'état d'esprit qui se développe.

Jean-Luc VALEGEAS dit qu'il n'y a pas d'antagonisme entre syndicats d'actifs et de retraités. Le seul vrai problème c'est le nombre d'adhérents. Les salariés sont beaucoup moins politisés et plus enclins à évoquer la dernière série vue sur Netflix que les décisions politiques qui les concernent et qui vont les enterrer. Agir c'est possible. Il répète ce qu'il a déjà eu l'occasion de dire : les retraités ont un pouvoir de nuisance gratuit : bloquer les gares, les autoroutes, les aéroports, etc. C'est possible et d'abord une question de volonté politique.

Xavier HIRSCH pense que le véritable pouvoir de nuisance des retraités c'est leur bulletin de vote. Pour le reste, le vrai pouvoir, ce sont les salariés qui le détiennent.

Michel BURGUIÈRE n'a pas l'impression d'avoir un pouvoir de nuisance. Pour ce qui concerne le vote, il y a beaucoup de travail à faire vu comment votent les retraités. Il faut donc éduquer.

Michel TECHE dit que nous sommes tous d'accord sur le constat. Réunir les délégués des syndicats locaux serait intéressant. En Meurthe-et-Moselle, il ne sait pas si le comité syndical se réunit. À *L'Est républicain* il demeure une force syndicale mais nous ne sommes au courant de rien sur les départs qui vont intervenir, pareil pour les départs à Mulhouse et à Strasbourg. Et puis, il y a aussi la petite musique qui court : manifs, grèves, ça sert à rien, ils continuent... Il se dit inquiet pour l'avenir chez les actifs mais aussi chez les retraités.

Serge AUDONNET constate à nouveau que, là où nous sommes organisés en syndicat local et sections syndicales, la continuité syndicale reste organisable car elle permet la connaissance des fichiers d'actifs permettant le transfert vers les sections de retraités. Ce qui n'est évidemment pas le cas dans les syndicats d'entreprise, pourtant trop souvent mis en avant par la confédération. Enfin, nous ne devons pas nous raconter d'histoire : si nous étions capables de mettre plusieurs millions de salariés dans les rues, cela changerait quelque ►

chose aux décisions politiques dans ce pays.

Yann VOLANT ne peut pas oublier que nous avons été plusieurs millions dans la rue contre la réforme des retraites et que cela n'a rien changé. Il considère que les jeunes ne sont pas dépolitisés. Si on se réfère à ce que nous avons connu à une époque, il y a aujourd'hui un vide idéologique total qui entraîne un vide sidéral en termes de perspectives. Il rappelle par ailleurs qu'il y avait à une époque 2000 syndiqués aux NMPP. Aujourd'hui, 3 retraités restent adhérents chez les actifs de Presstalis. Il faut donc vérifier la réalité de l'ampleur de ce phénomène. Aujourd'hui Presstalis est dans le cyclone et la continuité de l'entreprise est bien plus importante que la continuité syndicale.

Jean JOUSSEAUME pense qu'il faut se poser la question de la conscience politique dans nos propres rangs. Au-delà des constats faits par les uns et les autres, il faut fixer des perspectives et regarder de plus près les situations pour se fixer quelques objectifs qui permettent d'avancer.

Guy DELMAS pense que l'éducation syndicale est primordiale et reste la base qui doit amener les réponses. Il faut également se poser la question de l'éducation syndicale des retraités.

Jean-Pierre GHIOTTO rappelle que, si le nombre de grévistes était identique au nombre de manifestants, cela changerait fondamentalement la donne. Il rappelle 1968 : c'était surtout 9 millions de grévistes. Concernant le rôle de l'UFR, il est important que les sections fassent remonter leurs actions auprès de l'UFR, même si elles ne sont pas déployées uniquement sur le métier mais aussi sur le territoire (USR). Chacun est d'accord pour reconnaître l'importance du rôle de la communication dans les fonctions de l'UFR. Enfin, il faut peser dans la Filpac pour aller « malgré eux » vers la continuité syndicale et développer une politique des cadres pour pourvoir les remplacements et surtout les anticiper.

COMPTE RENDU DU CEN-FILPAC DES 12 ET 13 SEPTEMBRE

Dany MULLER assistait à cette réunion et a établi le compte rendu succinct suivant :

Premier jour : Peu de camarades présents lors de ces deux journées, ce qui pose la question du bon fonctionnement de la direction fédérale et celle d'une réflexion sur la composition et la réorganisation du CEN lors du prochain congrès de la Filpac. Le secrétariat fera des propositions.

L'ensemble des membres présents s'est rendu à un rassemblement place du Palais-Royal, à proximité du ministère de la Culture, suite à un appel du SGLCE pour manifester contre la remise en cause de la loi Bichet, notamment au travers du rapport Schwartz.

Les camarades de la direction fédérale ont été accueillis « fraîchement » par les dirigeants parisiens. Une délégation a été reçue au ministère de la Culture, et ce sans représentant de la direction fédérale...

Patrick Bauret, dans son rapport introductif, dresse un état des lieux qui devient de plus en plus problématique pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi, bref pour l'immense majorité des Français : que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de précarité et de pauvreté, les problèmes environnementaux et autres catastrophes naturelles. S'y ajoutent la loi sur l'immigration, les attaques contre nos conquies, contre tout ce qui peut relever de la solidarité.

À l'opposé, les dividendes des actionnaires sont au plus haut, les allègements fiscaux se multiplient, les privatisations fleurissent, les affaires touchant le gouvernement deviennent légion.

Quelques lueurs d'espoirs, ne serait-ce que par la lutte de nos camarades d'Arjo Wiggins, qui, après 1645 jours d'occupation, vont pouvoir assister au redémarrage de leur usine.

Lors du débat, les camarades présents se sont interrogés sur le comportement des dirigeants parisiens et ont noté l'absence d'Info'com à la manifestation de ce matin place du Palais-Royal. Globalement déçus, il nous faut chercher malgré tout ce qui nous rassemble. Mettre en avant la fraternité et non la division, s'appuyer sur les décisions prises lors du congrès, même si la situation syndicale au sein de notre fédération est difficile. C'est une question de survie.

Pour ce qui est des publications fédérales, nous ne pouvons publier n'importe quoi et, syndicalement, il faut respecter les statuts. Or le SIPC (Syndicat des imprimeries de presse et de communication) est pour le moment hors statut. Faut-il pour autant le censurer ?

le travail fédéral porte ses fruits, de nombreux collectifs voient le jour, des luttes s'organisent, et ce malgré les difficultés.

Le 9 octobre peut devenir le déclenchement de « quelque chose » à condition qu'il soit le plus unitaire possible, en premier lieu au sein de la Cgt.

Liberté, Égalité, Fraternité, il faut redonner du sens et un contenu à ces trois mots. Et pour cause.

Aujourd'hui, Liberté ? Perdue ; Égalité ? Pas la peine d'en parler ; Fraternité ? C'est ce qui devrait nous unir pour sauver notre modèle de société, sécu, retraite, une répartition des richesses plus juste...

Il faut en débattre avec les salariés, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes, partout où c'est possible. Il nous faut élever le niveau de conscience de classe. Les gens sont-ils tellement éloignés de nous ou nous d'eux ?

La Filpac a lancé un appel à la mobilisation pour que cette journée du 9 octobre soit un succès. Tous ensemble, tout est possible.

Deuxième jour : Débat sur le rapport Schwartz et son enjeu :

à savoir, remettre en cause le pluralisme de la presse au travers de la libéralisation d'un système et l'ouvrir aux diffuseurs, comme Amazon par exemple, en faisant sauter l'article 4 (coopérative). Le rapport Schwartz ne touche pas que le syndicalisme, il concerne aussi le citoyen.

Les journalistes entrent en action, mais leur corporatisme risque de les perdre. 2700 cartes de moins depuis 2010.

Pour la Filpac, la mise en place d'un collectif de travail avec force de proposition et de transformation sociale est une urgence. La confédération devrait être partie prenante.

La réponse du ministère lors des différentes rencontres ? On vous comprend, vous avez peut-être raison, mais il faut avancer...

Un thème de débat lors de la fête de l'Huma ?

Autre point à l'ordre du jour : la formation professionnelle. Un programme annuel prévisionnel des stages nous a été remis.

Notre rôle est d'impulser car, du point de vue formation, nous ne pouvons tout assumer. Le contenu des modules tournera autour de comment faire un tract, une lettre à la direction, mener une journée de grève en tenant compte du juridique, structurer politiquement, politique économique, etc. Établir également des petits modèles vidéo en faisant intervenir des personnalités sur un sujet précis et surtout former des formateurs.

Des problèmes avec les UL et UD nous ont obligés à annuler certaines formations. Chaque structure se bat pour s'approprier les formations, et ce pour des raisons financières... La formation syndicale reste un axe de financement. Pour la Filpac, c'est partager, mutualiser avec d'autres fédérations et structures syndicales et non chacun pour soi. Le patronat met de plus en plus d'écoles de formation en place.

Une journée d'information sera organisée par la confédération sur le contenu des niveaux 1 et 2, le 15 octobre. rendez-vous sur le site de la Filpac.

Dernier point : actualités des filières. Les conventions sont en cours de négociation avec les patronats des différentes branches et sont loin d'aboutir.

Ouest France veut supprimer des rédactions au sein du groupe. Les prévisions d'arrêt de rotatives se font jour. Un peu partout il est de plus en plus question de licenciements. La direction divise le personnel par différents « gestes », ce qui se traduit par des pertes de syndiqués.

Dans le labeur, une AG est prévue le 17 octobre avec comme ordre du jour : élargir les collectifs de travail, la notion de métiers numériques, le rapprochement avec le cartonnage, la convention collective.

Publicité : 18 septembre, journée égalité hommes/femmes. En cours, la réforme de la formation professionnelle, ce qui pose la question de l'avenir des OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé), le financement du paritarisme et des heures de détachements sont au programme.

Papier : Arjo Wiggins reprend, avec le risque de tensions entre ceux qui ont occupé l'usine et ceux qui vont revenir travailler. La cohabitation risque d'être difficile, mais peut-on se priver de compétences même si au départ certains de ces salariés n'étaient pas syndiqués ?

Chapelle-Darblay fêtera ses 90 ans en novembre 2018. À cette occasion, le prochain CEN se tiendra à Rouen les 21 et 22 novembre.

Yan VOLANT se dit très surpris par les déclarations faites par les uns et les autres, notamment sur « l'article 4 ». En réalité, il s'agit bien de l'abrogation de la loi Bichet. Il explique les mécanismes mis en place suite au déficit de 300 M€ de la direction de Presstalis sous la direction d'Anne-Marie Couderc (débarquée mais nommée provisoirement à la direction d'Air France) avec la complicité des éditeurs, ce qui a amené à commanditer le rapport qui aboutit à la disparition de la philosophie de la loi Bichet (obligation de distribuer tous les titres sans distinction). Le fait de laisser demain le choix aux distributeurs de diffuser ce qui les arrange (et surtout ce qui est rentable pour eux) aboutit à éliminer 90 % des publications.

Lire la communication fédérale page 24 : « *Les raisons d'un combat* »

COMPTE RENDU DE L'UCR DU 12 OCTOBRE 2018

Jean-Pierre GHIOTTO lit le compte rendu suivant :

ACTIONS : Le 3 octobre 2018, des délégations sont montées de province pour déposer les pétitions auprès du groupe En Marche. Le président du groupe refuse de recevoir les délégations. Les élus communistes de l'Assemblée se sont chargés de les remettre au Premier ministre.

MANIF DU 9 OCTOBRE 2018 : Beaucoup de retraités se sont mis derrière des banderoles de retraités en province, à Paris cela a moins été le cas, mais les retraités ont constitué une part importante dans la manifestation et ils se sont rendus très visibles. Les interviews qu'ont pu solliciter les médias se sont adressées autant aux retraités qu'aux actifs.

Dans nos manifestations, nous y retrouvons le corps militant, aussi bien chez les actifs que chez les retraités. Essayons d'agrandir avec la participation de tous les adhérents, à défaut d'avoir les non adhérents.

Après le 9 octobre, que fait-on ? Nous faisons le 18 octobre, spécifique retraités.

Il faut des actions et organisations entre les manifs, mais quoi ?

RETRAITÉS, RECONNUS COMME CORPS SOCIAL

Les retraités sont apparus dans la sphère sociale, ils sont un

corps émergeant, et le caractère unitaire des 9 organisations syndicales inquiète ceux qui veulent nous nuire.

Des associations se font jour, s'associent et appellent à rejoindre le mouvement de contestation sans pour autant rejoindre l'inter-syndicale. Cela représente des centaines de milliers de retraités qui vont être sollicités autrement que par nos soins pour se joindre, s'ils l'estiment nécessaire, à la manif du 18 octobre.

Cela inquiète, et l'apparition des retraités sur le devant de la sphère politique et sociale constitue un élément supplémentaire dans les difficultés que rencontre aujourd'hui Macron en devenant moins populaire, confronté à un nouveau paysage politique, élections européennes oblige.

Le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) pour 2019 est rejeté par l'ensemble des organisations syndicales.

Retraites : À propos de la réforme des systèmes de retraite, qui impactera les retraites à servir, mais aussi celles déjà servies, notamment les pensions de réversion pour les couples retraités que la vie n'a pas encore séparés.

Faire de la modification des systèmes de retraite le point d'orgue revendicatif, ce n'est pas une affaire gagnée, chez les retraités et surtout chez les actifs.

La CFDT, lors de son dernier congrès, a entériné la retraite par points et former un front syndical de refus n'est plus, pour elle, à l'ordre du jour.

La présentation idyllique qu'en font les médias peut troubler l'approche que vont s'en faire les futurs retraités.

Expliquer en quoi va consister le nouveau système et en quoi il est mortifère pour les futures retraites, cela va de soi, mais nous sommes souvent confronté à l'incrédulité de ceux à qui on s'adresse. Ils ne prennent la mesure des choses que lorsqu'ils y sont confrontés, et cela vient toujours trop tard.

Les médias sont là pour semer le trouble, même si l'on constate que certains journalistes aux ordres ont sur le sujet peu de connaissances.

Heureusement qu'il y a les « experts » au service du secteur assurantiel pour bien tromper les lecteurs ou les auditeurs.

NE PAS ACCROÎTRE LE FATALISME MONTRONS CE QUE NOUS SUBISSONS

Ne pas accroître le fatalisme. Ne pas expliquer uniquement ce que l'on veut nous faire subir, à des gens qui se montrent septiques quant à nos arguments, montrons ce que nous subissons, tout ce qui ne va pas, tout ce qui vient aujourd'hui détériorer nos conditions de vie.

Expliquer les bienfaits du système actuel de retraite en dénonçant tous les artifices employés pour le rendre moins performant.

EXIGEONS LE PLUS PLUTÔT QUE DE REFUSER LE MOINS

Ne pas tolérer que l'on assimile les pensions de retraite à des « prestations sociales ».

Ne pas abandonner la revendication sur le pouvoir d'achat, revendication fédératrice des différentes générations de salariés et de retraités.

LE POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat constitue l'élément fédérateur des générations de salariés et ce mot d'ordre revendicatif revient en priorité dans tous nos défilés. Le pouvoir d'achat, le grand âge, la réforme de notre système de santé livré au bénéfice du privé, les difficultés accrues d'accès aux soins, le manque de moyens donné aux hôpitaux publics.

La baisse du pouvoir d'achat des retraités est programmée pour faire en sorte que les retraites et les pensions chutent en dessous ➤

des salaires d'activité, ce qui permettra de ne pas les augmenter. Sachons aussi qu'il est prévu que les retraites et les pensions ne doivent pas peser plus lourd que 14 % du PIB. Autrement dit, les pensions et les retraites dépendront alors de l'évolution économique, résultat des orientations politiques des tenants du pouvoir.

LA SANTÉ

Son financement, la sécurité sociale et ce qu'on veut en faire. Macron nous la joue en nous annonçant un financement de 400 millions d'euros, alors que les hôpitaux viennent de perdre 2 milliards d'euros de dotation. Il manque 1,600 milliard d'euros de financement, alors qu'il en aurait fallu bien plus pour assurer les services que l'État doit à ses concitoyens.

CAPTATION DES RICHESSES

Nous allons bientôt vers une redistribution de dividendes aux actionnaires qui va atteindre les 1000 milliards de dollars. La France distribue 10 % du total mondial des dividendes. Macron mène une politique de retour au passé, il veut effacer tous les conquits sociaux. Il fait semblant de pleurer sur les méfaits sociétaux dont il est responsable et nous sort un plan antipauvreté ; 14,3 % de Français vivent sous le seuil de pauvreté.

UNE JUSTICE GRATUITE ET ACCESSIBLE

Autre dérive à mettre en avant, la disparition de la gratuité de la justice, la transformation des cours de justices, leur accès, les prud'hommes, etc.

L'UCR

Au 51^e congrès, 2 membres de l'UCR avaient été élus pour participer à la CE confédérale : François Thierry Cherrier et Olivier Joster.

L'état de santé de François fait qu'il ne renouvelle pas sa candidature et Olivier nous confirme son intention de ne pas renouveler la sienne. Des camarades de la CE de l'UCR ont été sollicités pour candidater.

Monique MOUHAT, sollicitée pour remplacer Maurice Lecomte au comité de gestion de CoGétise, a donné son accord.

Quel avenir pour l'UCR ? Olivier Joster ne devrait pas briguer sa reconduction au poste de secrétaire général adjoint de l'UCR. Sur le poste de secrétaire général, tout dépend de l'état de santé de François Thierry-Cherrier et de sa volonté et de sa disponibilité.

Intranet : l'outil se met en place et permettra aux élus et membres de trouver, classer, archiver, partager, informer.

VIE NOUVELLE : augmentation des coûts de 2,04 %.

Prix des abonnements pour 2019 : Individuel 16,60€ (+ 1,51 %), syndical 15,40€ (+ 1,62 %), nouveaux abonnés 12,50€ (inchangé), vente au numéro 3€ (+ 6,67 %) ; FNME 1,82€ (+ 1,65 %). Commande supplémentaire par 25 numéros 15,00€.

LSR : Force est de constater une baisse de fréquentation dans les activités de loisirs. Quand le pouvoir d'achat diminue, c'est, dans les budgets familiaux, le premier poste que l'on réduit.

Ferpa (Fédération européenne des retraités et des personnes âgées) Tient son congrès, élection d'un nouveau ou d'une nouvelle présidente, la présidente sortante s'étant présentée en Italie aux élections législatives et ayant été élue.

La Ferpa apparaît inexistante dans le paysage revendicatif européen, si tant est qu'il y ait un paysage revendicatif européen avec la CES (Confédération européenne des syndicats).

La Ferpa siège pendant les travaux de la CES mais n'a pas le droit de vote, et, qui plus est, son financement dépend de la CES.

En Europe, la notion de services publics est différente selon les

pays et les États. Vaste programme !

Xavier HIRSCH pense que le problème des retraites est complexe. Le gouvernement joue là-dessus et essaie de nous faire croire que cela existe déjà avec des points dans le régime complémentaire. Pour sa part, il dit par contre ne pas être opposé à une réforme garantissant la répartition, par points ou par le système actuel, et garantissant également un taux de remplacement

Deuxième partie (17 octobre 2018, 9 h 30)

Patrick VARIN, représentant CGT à l'Arrco, a participé à ces réunions.

Extraits de la journée d'étude organisée par la confédération le 26 septembre 2018 à laquelle assistaient les syndicats DGB (Allemagne), FGTB (Belgique), CGIL (Italie) et LO (Suède).

Ils ont fait part de leur expérience, de leur analyse, des conséquences et des impacts de leur réforme sur les droits à retraite des salariés de leurs pays.

PRINCIPAL OBJECTIF DE LA RÉFORME : BAISSER LES RETRAITES DE 20 % D'ICI À 20 ANS

Y A-T-IL DES RÉGIMES DIFFÉRENTS DANS CES PAYS RESPECTIFS ?

BELGIQUE :

Il existe 3 régimes (fonctionnaires, salariés, indépendants). Des financements différents pour chaque régime. Volonté d'harmoniser les régimes, aux dépens du régime des fonctionnaires, ce qui abaisserait globalement les droits aussi des salariés mais serait plus bénéfique pour un certain nombre d'indépendants qui sont ressortissants d'un régime du gouvernement qui « sous-cotise ».

SUÈDE :

Le régime de retraite est constitué de 2 piliers : Le pilier du public (régime de base) qui est un régime par répartition avec un plafond de 47000 euros annuels ; le pilier par capitalisation (régime complémentaire), au choix du salarié (système assurantiel privé). Il existe en Suède de multiples fonds de capitalisation. L'âge de la retraite est flexible entre 62 et 67 ans. Existence aussi 4 systèmes de pension : cadres du secteur privé, salariés du secteur privé, agents municipaux et fonctionnaires d'État.

ALLEMAGNE :

Le fonctionnement ressemble à celui de la Belgique : un régime de base et un régime pour les fonctionnaires et un autre pour les travailleurs indépendants (médecins, avocats, etc.). Beaucoup de travailleurs indépendants ne bénéficient pas de système de retraite et ne sont donc couverts par aucun dispositif solidaire. Ils n'ont accès, lorsqu'ils en ont les moyens, qu'à des dispositifs par capitalisation. Le régime de base est un régime fondé sur la répartition. Lors des accords salariaux, il y a eu, par le passé, des accords d'augmentation des retraites. Cela n'est plus le cas depuis 2001. Le régime de base est un régime financé via un dispositif de cotisation salarié/employeur, pour ce qui est des régimes complémentaires, le financement est exclusivement assuré par les cotisations des salariés.

ITALIE :

Le pays a subi de multiples réformes qui ont détérioré de manière drastique le système de retraites. Le syndicat Cgil milite pour la mise en œuvre d'une nouvelle réforme fondée sur le progrès social et la solidarité. Aujourd'hui, il existe peu de distinction entre les régimes, les conditions d'accès à la retraite sont similaires. La loi 3.3.5 introduit le système contributif qui harmonise les

régimes. Toutefois, des disparités subsistent : mode de financement, taux de remplacement (taux de substitution). Pour les indépendants, leur retraite est inférieure du fait d'un moindre financement. C'est principalement et pour la plus grande part à chaque salarié de construire sa retraite via les complémentaires (Par capitalisation). Depuis 1996, tous les régimes ont convergé vers un système unique.

LE NIVEAU DE PENSION (TAUX DE REMPLACEMENT) ?

ALLEMAGNE :

Il se situe sur la base du salaire moyen réduit des contributions sociales sans imposition. Le taux de remplacement représente environ 48 %. Depuis 2000, le niveau des pensions baisse de 10 %, une tendance qui se poursuit actuellement. L'âge de départ augmente : c'est la conséquence de l'abaissement du niveau des pensions qui contraint à travailler plus longtemps, ce qui n'empêche pas d'avoir des travailleurs âgés pauvres et par conséquent des retraités pauvres. Le régime prévoit un niveau moyen de retraite de 1400 euros bruts, mais personne n'atteint ce niveau car cet exemple est fondé sur un salaire moyen obtenu tout au long de sa carrière alors qu'en début de carrière, le salaire est plus faible qu'en fin. Les chiffres réels des pensions versées sont de 1050 euros de retraite pour les hommes, 750 euros pour les femmes (qui subissent du temps partiel, qui occupent des métiers moins rémunérés, qui ont des carrières fractionnées).

ITALIE :

Il existe une disparité très importante des taux de remplacement entre ceux qui bénéficient du système par rétribution (c'est l'ancien système qui était par répartition et qui s'applique aux salariés étant partis à la retraite en 1995 ou ayant cotisé 18 ans en 1995) et ceux qui rentrent dans le système actuel. Dans le nouveau système, le taux de remplacement a été divisé par 2 en comparaison de l'ancien ! De plus, les salaires en Italie sont très bas du fait de la crise, ce qui a des impacts forts et négatifs sur le financement du régime comme sur le niveau du taux de remplacement. Dans ce cadre, la CGIL milite pour une « pension de garantie » plutôt qu'un taux de remplacement... Le syndicat vise un niveau de pension équivalant au minimum à un taux de remplacement de 50 %. Objectif : garantir à chacun 780 euros minimum. Le syndicat a engagé une réflexion de fond sur l'option à retenir dans le cadre de la situation sociale et économique du pays, ce qui serait le plus favorable et sécurisant pour les retraités : une retraite qui prenne en compte le niveau des cotisations (en considérant le bas niveau des salaires et le niveau du taux de remplacement) ou bien garantir un niveau fixe (sorte de minimum vieillesse) ?

SUÈDE :

Le taux de remplacement dépend des cotisations versées et de l'espérance de vie. En 1995, le taux de remplacement était de 60 % pour le premier pilier (régime de base) et de 10 à 12 % pour les complémentaires. Aujourd'hui il est de 45 % pour le premier pilier et de 15 % pour les complémentaires. On constate donc un double mouvement, l'abaissement du régime de base au profit des régimes complémentaires et l'abaissement global du niveau des pensions (base + complémentaires). En parallèle, les conditions d'obtention du taux plein se sont durcies (augmentation de l'âge, du nombre de trimestres...). Il faut 47 années de cotisation pour un départ à 67/68 ans pour un taux plein.

BELGIQUE :

Il faut 45 ans de cotisation pour avoir un taux plein. Le taux de remplacement est en moyenne de 47 %. Il recouvre des réalités disparates : 32 % pour les salariés du privé, 29 %

pour les travailleurs indépendants, 69 % pour les fonctionnaires. Les règles sont aussi très différentes entre les différents régimes en termes de durée de cotisation : 45 ans pour les salariés du privé contre 10 ans pour les fonctionnaires. La retraite moyenne est de 1699 euros, pour les fonctionnaires. Elle est de 950 euros pour les salariés du secteur privé. En Belgique, le seuil de pauvreté est estimé à 1150 euros, ce qui fait qu'une majorité de retraités, particulièrement ceux issus du privé, n'ont pas un niveau de pension suffisant et ont des revenus complétés des dispositifs de solidarité.

COMMENT FONCTIONNENT LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉS ? PÉRIODE DE CHÔMAGE, DE GROSSESSE, ETC... ? EXISTE-T-IL LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDE POUR LES RETRAITES ?

SUÈDE :

Les années d'études sont prises en compte dans tous les régimes. Pour le public, contribution par l'Etat (idem chômage, grossesse, etc.). Pour le privé, la contribution est faite à partir d'un système assurantiel, payé par l'employeur.

BELGIQUE :

La maladie (avec dégressivité) et le chômage sont pris à taux plein, idem pour la maternité. Il existe des dispositifs particuliers pour les parents en charge des enfants en bas âges. Les années d'études sont prises en compte pour le régime des fonctionnaires via un financement public. Le gouvernement a remis en cause cela et le rachat des années d'études se fait désormais par les employeurs sur la moyenne de 2000 euros par année d'étude. Ce rachat ouvre à 1,78 euro de plus par mois de pension !

ALLEMAGNE :

Il n'existe plus de dispositif prenant en compte les années d'études. Il y a une possibilité de rachat par les salariés mais cela reste un leurre au regard du coût prohibitif et compte tenu de l'impact extrêmement bas sur le niveau des pensions. Il existe des droits de prise en compte de la maternité qui permettent d'avoir la durée d'assurance pour les retraites, mais pas d'agir sur le niveau de la pension. Pour les chômeurs de courte durée, il existe un financement à hauteur de 80 % du dernier salaire. Pour les chômeurs de longue durée, il n'y a plus de cotisation retraite, ce qui aboutit, le moment venu, au seul versement du minimum vieillesse de 800 euros.

ITALIE :

Il existe une contribution figurative payée par l'État (maladie, accident du travail, congés parentaux, etc.) plafonnée à 1800 euros en cas de chômage. Aucun dispositif de prise en compte des années d'études n'est intégré au sein des systèmes de retraite mais il existe la possibilité pour les salariés de rachat de leurs années d'études, à hauteur de 40000 euros pour 4 ans d'étude, avec une incidence très faible sur le niveau des pensions ! Personne ne rentre dans ce dispositif.

Le haut-commissaire aux retraites a réuni les organisations syndicales de salariés et d'employeurs le 10 octobre pour un bilan de la première phase de concertation sur la réforme systémique des retraites.

Face aux risques que comporte une réforme aussi radicale, en particulier pour les salariés les plus fragiles (carrières hachées, CDD, temps incomplet pour de nombreuses femmes salariées, etc.), le gouvernement allonge les délais et recule la présentation du projet de loi à juin 2019, après les échéances électorales.

Il a présenté un cadre qui reste très flou destiné avant tout à ➤

rassurer. La majorité des citoyens n'est, en effet, pas dupe des risques de baisse des pensions pour toutes et tous. Les mécanismes de redistribution et de solidarité sont tous remis en cause, ce qui vise en premier lieu les salariés du secteur privé. Il y a tout lieu de craindre que les nouveaux mécanismes de solidarité que le haut-commissariat envisage de reconstruire soient plus restreints, plus ciblés, plus individualisés, avec des économies réalisées sur le dos des plus fragilisés.

Cette perspective de régime unique conduirait à la disparition des régimes des fonctionnaires et des régimes spéciaux et, en conséquence, à la remise en cause des statuts d'agents publics et de fonctionnaires. De même, les retraites complémentaires disparaîtraient.

Aucune perspective de gouvernance démocratique du système de retraite n'a été évoquée par le haut-commissariat.

En affichant le maintien du niveau de cotisation (28 %) et de l'âge d'ouverture du droit à retraite (62 ans), le gouvernement veut faire croire que le nouveau système maintiendra le niveau de pension et l'âge de départ, avec un supplément de transparence. Il n'en est rien. Si, par exemple, on applique les règles de la retraite complémentaire actuelle en points (Arrco-Agirc) à la totalité du salaire, une pension de 1600 euros passerait alors à 1000 euros. Le gouvernement doit sortir du flou.

Le système par points ne permet d'évaluer la pension qu'à la veille de la retraite. Il prend en compte la totalité de la carrière et pas les meilleures années (privé) ou la fin de carrière (public). La solidarité ne consistera qu'en points supplémentaires dont rien ne garantit qu'ils seront au niveau du salaire antérieur (maladie, chômage, maternité, etc.).

Pour la CGT, les priorités sont : quel montant de pension et à quel âge ? Points sur lesquels le projet ne dit rien et n'apporte aucune garantie.

La CGT réaffirme son opposition à ce projet et portera des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous.

Les priorités sont : quel montant de pension et à quel âge ? Points sur lesquels le projet ne dit rien et n'apporte aucune garantie.

RÉUNION AGIRC/ARRCO DU 9 OCTOBRE 2018, À LAQUELLE PARTICIPAIENT PATRICK VARIN POUR L'ARRCO ET UNE CAMARADE DE L'UFICT MÉTALLURGIE POUR L'AGIRC.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE : LES ENJEUX EUROPÉENS

Le 29 mai 2013 ; les commissaires européens demandent à la France de « prendre des mesures pour équilibrer durablement le système de retraite en 2020 au plus tard, par exemple en adaptant les règles d'indexation, en augmentant encore l'âge légal de départ à la retraite et la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein et en réexaminant les régimes spéciaux, tout en évitant une augmentation des cotisations sociales patronales ».

Le 6 juin 2003, l'Union européenne avait adopté définitivement une directive destinée à encadrer les institutions de retraites professionnelles (IRP). Celle-ci marque l'aboutissement de plusieurs années de travail de la Commission et de la Cour de justice pour faire étendre aux IRP les bénéfices du marché unique et de la libre concurrence par la mise en place d'un cadre commun.

LES TROIS PILIERS DE CE CADRE SONT :

- * le régime de Sécurité sociale (régime de base) ;
- * le régime complémentaire lié à un emploi ou une profession ;
- * le système de retraite individuel privé avec la mise en

place d'un « label » européen pour ce troisième pilier.

Plutôt que d'harmoniser les dispositifs qui existent sous des formes diverses dans les différents pays européens (par exemple le Perp (Plan d'épargne retraite populaire) ou les contrats Madelin en France, la Commission souhaite établir directement un nouveau « régime » doté d'un label européen : le règlement Pepp (produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle), qui propose des règles standard sur les principales dispositions du plan de retraite, de sorte que les produits retraite répondant à l'appellation PEPP auront les mêmes caractéristiques de base quel que soit le pays de souscription et quels que soient les opérateurs autorisés par le superviseur européen (banques, entreprises d'assurances, gestionnaires d'actifs et également fonds de pension). Une standardisation et une multiplication des acteurs qui, selon l'Europe, ont vocation à réduire les prix.

Le Pepp est présenté comme un produit de retraite individuel, souscrit à titre volontaire. Il n'a pas vocation à remplacer les plans de retraite professionnels proposés dans le cadre d'une entreprise ou une branche, mais, le cas échéant, les compléter au titre du troisième pilier. Or, déjà, les fonds de pension professionnels (notamment néerlandais) s'interrogent quant à leur faculté de participer à ce marché.

Par ailleurs, Patrick VARIN informe le Conseil qu'il y aura revalorisation des retraites Arrco et Agirc au 1^{er} novembre 2018. (*Lire page 5*)

Xavier HIRSCH revient sur la complexité de la question des retraites et des difficultés de mettre en avant les solutions préconisées par la CGT sur cette question, notamment depuis 1995. Les différences entre les arguments évoqués par les gouvernements successifs et ceux avancés par la CGT sont telles que ceux de la CGT pourraient apparaître démagogiques. Or toutes les propositions de la CGT sont financées sur la base d'un élément essentiel qui est l'emploi et le taux de chômage.

Les exonérations de cotisations sociales vont crescendo, ce qui impacte le fonctionnement de nos retraites. Il faut taxer la finance au même niveau que les salaires ; taxer les machines qui ont remplacé les hommes.

Jean-Pierre GHIOTTO rappelle les grands principes défendus par la CGT sur les retraites : taux de remplacement à 75 %, logique de prestation définie et non de cotisation définie qui permet de conserver un bon niveau de retraite, l'indexation sur le salaire moyen.

Concernant le financement : modulation des cotisations employeurs en fonction des emplois, faire cotiser les salariés sur l'ensemble de ce qu'ils perçoivent, contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, égalité homme/femme.

Serge AUDONNET dit que le débat existe dans les équipes syndicales sur la nécessité ou pas de se lancer dans des explications auprès des salariés (et des retraités), certains considérant que l'on va se perdre dans la complexité du sujet. Pour sa part, il pense qu'il est nécessaire de donner des explications pour tenter de contrebattre la propagande, dont les media ne vont pas manquer de nous matraquer. S'il suffisait pour mobiliser le plus grand nombre de rappeler que nous avons philosophiquement et idéologiquement raison, cela se saurait.

Yann VOLANT approuve en rappelant par exemple que les media annoncent à qui veut l'entendre que, sur la retraite à points, tous les syndicats sont d'accord.

Xavier HIRSCH ajoute que Delevoy dit partout qu'il s'agit de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Si c'était aussi bien que cela, pourquoi attendre ?



MULTILATÉRALE HAUT-COMMISSARIAT AUX RETRAITES DU 10 OCTOBRE 2018

Quand c'est flou...c'est qu'il y a un loup !

Jean JOUSSEAUME pense qu'il s'agit d'un enjeu sociétal. Comment appréhender cette bataille pour que cela ne reste pas un débat d'initiés ? Il y a des problématiques majeures à mettre en avant. Comment agir ? Ne devons nous pas donner quelques directives pour nos instances ?

Guy DELMAS signale qu'une réunion organisée par le Comité régional Aquitaine, dans le cadre de la journée René-Faure, aura lieu à Tartas le 24 octobre sur le thème des retraites avec des retraités et ouvert aux actifs.

Michel TECHE se demande si tout cela est bien compris par nos militants. Des journées d'étude pour les militants seraient nécessaires pour qu'ils soient en capacité d'expliquer. Il faut commencer par là.

Michel BURGUIERE estime qu'il faut réunir, dans ce cadre, actifs et retraités, ce serait une bonne chose.

Xavier HIRSCH pense la même chose avec en plus ce qui nous attend pour la santé.

Jean JOUSSEAUME estime qu'il y a là un moyen de conforter le rôle de l'UFR.

Serge AUDONNET pense qu'il ne faut pas, en cette période préélectorale européenne, se priver de rappeler le rôle de la Commission européenne, des commissaires européens qui sont à l'origine de directives que Macron, et d'autres avant lui, se contentent d'appliquer. Il sera peut-être également intéressant de se pencher et de faire connaître le vote de nos députés européens sur ces questions lorsqu'elles sont venues en débat depuis le début des années 2000.

Yann VOLANT ajoute que les politiques ont tendance à se cacher derrière l'Europe alors qu'ils sont impliqués dans ses décisions.

Xavier HIRSCH constate que les positions de la CES ne viennent pas trop contredire ce qui est en train d'arriver.

Jean-Pierre GHIOTTO rajoute que c'est la même chose pour les instances de la Ferpa.

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Point financier de nos cotisations et les recettes 2018

Lionel DUQUENNE fait le constat critique de l'absence systématique de tous les membres de la commission de contrôle financier, à l'exception de son président, Christian FRANCOIS, lorsqu'elle est convoquée.

Cette situation n'est pas acceptable et elle met en plus le trésorier dans une situation délicate dans la mesure où il est important qu'il puisse s'entretenir avec les membres de cette commission dans le cadre de son mandat.

Il communique à tous les membres du conseil les tableaux chiffrés des règlements des syndicats pour l'année 2017 (au 31 août 2018) et des chiffres 2018 (au 31 mai 2018) ainsi que des graphiques concernant l'évolution des cotisations au Cogetise sur les onze dernières années.

Il indique que les comptes 2016 sont désormais clos et serviront de base pour notre prochain congrès.

L'année 2017 n'est pas comptablement terminée, elle le sera en mars 2019. À ce jour, l'année 2017 fait apparaître un retard de 20000€ de cotisations.

La situation de versement des cotisations 2018 au 31 mai 2018 est catastrophique. Il y a toujours un retard considérable de saisie de la part de Cogetise.

Concernant le sujet des retraites, Lionel tient à souligner que la connaissance économique des salariés sur cette question est nulle.

Jean-Pierre GHIOTTO présente rapidement un état sur les finances de l'UCR au 4 octobre 2018 qui fait apparaître un retard

4836 FNI à cette date. Là encore le retard accumulé par Cogetise ne permet pas d'avoir une vision très précise de la situation.

Serge AUDONNET pense que, compte tenu de la situation avec Cogetise, il semble nécessaire que les trésoriers fassent connaître l'envoi de leurs cotisations à Lionel afin qu'il puisse au minimum faire des prévisions de gestion.

QUESTIONS DIVERSES

Michel BURGUIERE Indique que le numéro 90 de notre parution *Ensemble* est presque terminé, il manque encore quelques articles. Il rappelle l'intérêt qu'il y a à publier des papiers écrits par des copains afin d'éviter d'avoir recours de manière trop importante à la reprise d'articles publiés ailleurs.

Il lance à nouveau un appel pour que les sections fassent connaître leurs activités afin de les populariser auprès de nos adhérents via le journal. Pas la peine pour cela d'avoir une AG, un congrès, etc. On peut parfaitement écrire des brèves, qui sont souvent un format de lecture plus abordable pour nos lecteurs.

Un comité de rédaction devrait se réunir pour nous permettre d'anticiper en amont le contenu.

Il y a par ailleurs un besoin de renouvellement de matériel informatique, notamment pour la fabrication de notre journal.

Jean-Pierre GHIOTTO confirme que l'on travaille souvent sous la contrainte du délai de parution.

Serge AUDONNET pense que, si on veut étoffer un comité de rédaction, il faut utiliser les moyens de communication d'aujourd'hui (réunion téléphonique, vidéo, etc.) afin d'éviter de faire des déplacements vers Paris pour une réunion d'une heure ou deux pas toujours très efficiente.

Par ailleurs, il se dit favorable à ce que l'UFR prenne en charge le renouvellement de matériel informatique nécessaire à la fabrication de notre publication.

CONGRÈS DE L'UFR

Il est proposé que le prochain Congrès, qui devrait se tenir fin septembre, début octobre 2019, ait lieu, comme les années précédentes, à Nouan-le-Fuzelier. Le principe est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil national.

CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Il aura lieu du 13 au 17 mai 2019 à Dijon.

L'UFR a été informée que le processus de désignation mis en place par la Confédération a abouti à deux délégués pour l'UFR Filpac. L'un... en Gironde et l'autre... dans l'Essonne !!!

Ces délégués doivent être désignés le 30 octobre 2018 au plus tard.. Un débat s'instaure sur ce mode de désignation encore plus opaque et incompréhensible que celui du précédent congrès à Marseille. Il semble évident que tout est fait pour que la « salle » soit essentiellement remplie de « novices ». Il s'agit pourtant statutairement du congrès des syndicats et il est assez incroyable que ceux-ci perdent de plus en plus la main dans la procédure de désignation des délégués au congrès.

À PROPOS DE LA GRANDE GUERRE (lire page 24)

Guy DELMAS informe le conseil de la parution d'un ouvrage qu'il a écrit sur la base des 150 lettres écrites par le grand-père de son épouse, soldat décédé au front pendant la Grande Guerre. Cet ouvrage s'intitule « *La Mémoire ravivée d'un poilu de Poyanne* ». Quelques copains en profitent pour faire part de souvenirs familiaux liés à cette guerre.

L'UFR donne son accord pour acheter 15 exemplaires de ce livre.

La prochaine réunion du Conseil national de l'UFR se tiendra les mercredi 27 et jeudi 28 mars 2019.

Les retraités de L'UFR s'adressent aux actifs de la FILPAC



Par Xavier HIRSCH (Surl Paris)

ACTIFS ; DEMAIN VOUS SEREZ RETRAITES... C'EST AUJOURD'HUI QU'IL FAUT S'OCCUPER DE VOS RETRAITES...

Macron organise la division entre les générations, les retraités seraient responsables de la situation des travailleurs de notre pays, ils auraient bénéficié de la générosité des gouvernements successifs. Voilà pourquoi ils doivent faire des « efforts ».

Ainsi, on augmente la CSG, on gèle les augmentations pour les deux prochaines années (retraites qui, en fait, sont quasiment gelées depuis près de dix ans). Et, pour couronner le tout, on nous prépare une réforme qui pourrait définitivement mettre un terme à la répartition telle qu'elle a été conçue en 1945.

Auparavant, à l'exception des fonctionnaires et des salariés de certaines grandes entreprises publiques, l'ensemble de la population n'était pas véritablement couvert.

En 1945 a été créé le régime général, pour l'ensemble des salariés du privé. Au départ, il avait été prévu que tous les régimes y soient intégrés, mais les régimes spéciaux, les régimes des fonctionnaires et ceux des indépendants ont finalement conservé leur autonomie. Aujourd'hui, tous ces régimes – ils sont 35 – ont tendance à se rapprocher, réforme après réforme, mais ils demeurent distincts.

À partir de 1947, pour pallier l'insuffisance des pensions servies par le régime général, des régimes complémentaires sont mis en place pour certaines catégories professionnelles.

En 1972, le régime complémentaire des salariés du régime général, géré par l'Arrco et l'Agirc, devient obligatoire. Par la suite, tous les régimes complémentaires deviennent progressivement obligatoires.

Aujourd'hui, la retraite obligatoire a donc deux composantes : la retraite de base et la retraite complémentaire. Tous les régimes connaissent cette dualité mais tous ont un point

commun : ils sont fondés sur un principe de répartition.

Si les règles des différents régimes de retraite en France répondent à des conceptions différentes, elles reposent toutefois sur des principes communs.

Tous les régimes obligatoires, à des degrés divers, intègrent des mécanismes de solidarité :

- Solidarité entre les générations, puisqu'ils sont en répartition,
- Solidarité à l'intérieur d'une même génération, dans la mesure où ils organisent de larges redistributions entre les différentes catégories socio-professionnelles et les sexes.

Ces principes de solidarité s'exercent à la fois au sein des régimes, entre les régimes et, au-delà des régimes, au niveau national.

C'est à cela que s'attaque Macron sous prétexte que la retraite des futurs retraités ne pourrait plus être assurée.

Qu'existe-t-il entre les actifs et les retraités ?

Au premier abord, peu de chose nous lie, sauf au travers d'une revendication concernant l'indexation de la pension sur les salaires. En regardant de plus près, le lien est beaucoup plus étroit qu'il n'y paraît si l'on se penche sur la solidarité intergénérationnelle et sur notre passé proche.

Vous poursuivez le travail engagé par vous et nos prédécesseurs au profit de la nation et de l'ensemble des citoyens. La transmission du savoir au quotidien, l'exigence du travail bien fait, l'amélioration des techniques mises en œuvre, la conscience de notre devoir vis-à-vis

des autres lorsque l'un de nous part à la retraite, car il laisse une partie de lui-même dans l'entreprise.

Tout en étant tourné vers l'avenir, il ne faut pas oublier l'histoire. Nous devons tout à ceux qui nous ont précédés, que ce soit dans le domaine des arts, des progrès réalisés grâce aux sciences et aux techniques ainsi que dans le domaine social. L'histoire nous montre que rien n'est acquis et qu'il faut en permanence défendre ce que l'on a et faire avancer la société afin que nos descendants aient une vie meilleure.

Les conquêtes sociales n'ont pas été réalisées sans mal et sans sacrifices, que ce soit l'abolition du travail du dimanche au début du XX^e siècle, les congés payés en 1936 ou les acquis sociaux au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par le CNR (Conseil national de la Résistance).

Aujourd'hui, tout cela est remis en cause au nom du profit, de la concurrence, de la rentabilité et maintenant au nom de la dette. Les caisses sont prétendument vides, on se rend bien compte que ce n'est pas pour tout le monde, alors le gouvernement nous dit qu'il faut se serrer la ceinture, vendre les biens publics, qui sont générateurs de gaspillage et de coûts prohibitifs pour la nation. Tout au privé, tout marchera mieux ! Mais rappelons-nous, en 1945 le pays n'était-il pas plus exsangue qu'aujourd'hui ? C'est bien dans cette période que les grands secteurs de l'économie ont été nationalisés : les chemins de fer, l'énergie et d'autres, la Sécurité sociale a été créée et le pays s'est relevé. Aujourd'hui, l'argent public sert à renflouer les banques, qui, malgré les pertes affichées, font toujours des bénéfices grâce aux taux d'intérêt.

La fédération du Livre puis la Filpac ont toujours contribué, dans la CGT, à la mise en œuvre du rapport de forces.

Les actifs et les retraités ont des liens étroits au sein des instances : ils ont su agir ensemble quand il le fallait pour défendre leurs intérêts communs.

Aujourd'hui plus que jamais l'action est nécessaire !

Nous avons tout à défendre en commun

MACRON-BENALLA

Par Bernard ENGGASSER
(Mulhouse)



L'affaire d'État MACRON-BENALLA a quelques similitudes avec celle qui s'est déroulée sous le règne d'un autre monarque... GISCARD D'ESTAING

Mêmes individus louches, mêmes implications du pouvoir lors de la grande manifestation parisienne en solidarité aux sidérurgistes lorrains le 23 mars 1979.

Ce 23 mars, des centaines de milliers de travailleurs participent à la Marche sur Paris organisée par la Cgt. C'est un succès sans précédent. Radios, journaux, télévision étaient unanimes pour le reconnaître. Mais alors dans l'après-midi et la soirée, tout change... Les ondes ne parlent plus alors que des incidents violents des grands boulevards.

Des casseurs sont à l'œuvre, à eux désormais la vedette. La ficelle est bien grosse ! Au moment où ces fameux groupes de casseurs s'attaquaient avec des projectiles divers aux policiers chargé du service d'ordre, des manifestants et des militants Cgt ont capturé un de ces fameux « autonomes⁽¹⁾ » : c'était un membre d'un service de police ! Gérard Le Xuan, gardien de la paix ! Matricule 7491⁽²⁾.

Combien y avait-il d'hommes comme celui-là parmi les casseurs ? Qui pouvait croire que ce genre d'in-

dividu agit à titre personnel ? Quand le pouvoir est aux abois, les méthodes sont toujours les mêmes... tenter de discréditer les manifestants devant l'opinion publique.

Ni vu ni connu, s'il n'y avait pas eu de témoins ayant le réflexe citoyen de filmer, sur leur smartphone, les violences de ces deux barbouzes (Bennalla et son complice).

L'affaire Macron-Bennalla révèle particulièrement la manière dont notre monarque s'assoie sur les principes démocratiques de notre République.

Mettons-lui une bonne raclée ! Cela exige le rassemblement par milliers : salariés, retraités, privés d'emplois, étudiants... dans la rue mais également comme citoyens lors de prochaines échéances électorales ! ■ **B.E.**

(1) Ceux que, à l'époque, on appelait les « autonomes » se dénomment aujourd'hui les « black blocs »

(2) J'ai retrouvé les informations sur les incidents du 23 mars 1979 dans mes archives de l'époque où j'étais responsable de publication du journal de l'UD-CGT du Haut-Rhin.

J'écris ton nom HUMANISME devrait être la déclaration de tous les citoyens du monde et particulièrement ceux de notre pays. Comment les valeurs qui ont fondé notre République et qui ont inspiré les peuples du monde entier (cet air de liberté au-delà des frontières aux peuples étrangers qui donnait le vertige, chantait Ferrat), comment peuvent-elles nous laisser indifférents voire hostiles au sort de ceux qui sont chassés de leur pays par les guerres, la misère, la famine, la crise climatique... L'exploitation honteusement politicienne de cette immigration doit nous conduire à réaffirmer notre solidarité envers tous les déshérités de la planète.

Faire porter nos difficultés économiques et sociales sur ceux qui viennent nous demander aide et secours est scandaleux. Les milliards dilapidés au bénéfice du capital sont eux les vrais responsables et seraient les solutions pour permettre le vivre ensemble dans des conditions de vie décente pour tous.

Assez de cadeaux au capital, aux actionnaires, luttons pour que l'argent serve à montrer que les mots de notre devise républicaine inscrits au fronton de nos mairies ont encore un sens. ■

André MAUPIN (Limoges)



« J'ai cotisé toute ma vie pour les vieux. Pendant des années j'ai payé une vignette soi-disant pour les vieux. Après, on m'a piqué une journée de travail pour les vieux. Aujourd'hui, je suis vieux, Macron me pique sur la retraite...! J'ai l'impression qu'on m'a pris pour un con toute ma vie...! »

RETRAITÉS MALTRAITÉS RETRAITÉS MOBILISÉS

Édouard Philippe a révélé à quelle sauce nous allons être mangés en 2019

Sont visés les retraités, les bénéficiaires des allocations familiales et des aides au logement. Leurs hausses seront plafonnées 0,3 % l'an prochain et en 2020. L'inflation s'étant élevée à 2,3 % sur les douze derniers mois, il s'agit donc d'une perte sèche de pouvoir d'achat.

Notre pays compte 16 millions de retraités, soit 24 % de la population. La pension moyenne nette s'élève à 1283 euros par mois, mais 8 % vivent sous le seuil de pauvreté et 63 % sont assujettis à la CSG, que le gouvernement a augmentée de 1,7point. Par conséquent, la désindexation des retraites par rapport à l'inflation combinée à la hausse de la CSG représentera 578 euros de perte de pouvoir d'achat des retraités dont la pension s'élève à 1300 euros par mois

La perte nette s'élèvera à 888 euros pour une retraite de 2000 euros. Et que dire des plus petites retraites, avec lesquelles il est déjà difficile de survivre. Sont également dans le collimateur les familles, avec un même traitement pour les allocations familiales, de rentrée scolaire, primes de naissance, aides à la garde, APL, ces dernières ayant déjà fait l'objet d'un coup de rabot. Seuls demeurent indexés sur l'inflation le RSA, la prime d'activité et les allocations adultes handicapés.

Le Premier ministre a également annoncé le retour du slogan « sarkozien » travailler plus pour gagner plus avec l'exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires.

C'est le type même de la fausse bonne idée, car, en ces temps de chômage de masse, encourager les heures supplémentaires à 0 % a pour conséquence de dissuader les patrons d'embaucher.

Édouard Philippe justifie cette nouvelle cure d'austérité par une croissance plus faible que prévu et par la lutte contre les déficits. Mais alors comment expliquer les 5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus riches avec la quasi-suppression de l'ISF et de la « flat tax » ou PFU (prélèvement forfaitaire unique), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, 30 % sur les revenus du capital, ou bien encore les 70 milliards dépensés depuis 2013 pour le Cice, ces exonérations accordées aux entreprises et sans effet sur l'emploi.

Et ce serait aux retraités, aux familles et aux locataires les plus modestes de payer la facture !

Vers une sous-revalorisation systématique des pensions de retraite ?

Nous ne pouvons, au travers des annonces du Premier ministre de Macron, ignorer l'inquiétude des retraités, des futurs retraités, des salariés, face à la détérioration du

niveau de leur pouvoir d'achat qui s'est fait jour il y a une dizaine d'années et s'est amplifiée au fil des ans. Quel que soit leur régime de retraite, les retraités sont en effet, d'année en année, de plus en plus préoccupés, pour ne pas dire indignés, par la baisse significative du pouvoir d'achat des retraites et pensions. Alors qu'en est-il ?

Les règles de revalorisation des pensions de Sécurité sociale ont évolué ces dernières décennies.

1945 : premier mécanisme d'indexation. L'article 71 de l'ordonnance de 1945 prévoyait, au 1^{er} avril de chaque année et en fonction de l'évolution du salaire moyen des assurés, un mécanisme de revalorisation des pensions de retraite déjà liquidées et des salaires ou cotisations servant de base au calcul des pensions de retraite (salaires reportés au compte). Des arrêtés interministériels venaient préciser le taux à retenir pour chaque année.

À compter de 1974 : revalorisation en deux temps puis introduction d'un correctif. Le mécanisme de revalorisation des pensions et salaires reportés au compte évolue pour s'articuler autour de deux dates de revalorisation :

- au 1^{er} janvier de chaque année, les pensions et salaires reportés au compte sont revalorisés selon un taux correspondant à la moitié du taux retenu au 1^{er} juillet de l'année précédente ;
- au 1^{er} juillet, avec un taux correspondant à l'évolution estimée du salaire moyen des assurés duquel est soustrait le taux retenu en janvier de la même année.

De 1984 à 1986, la revalorisation prend l'évolution prévue du salaire net comme référence.

À partir de 1987, c'est l'évolution prévue de l'indice des prix à la consommation qui sert de référence, avec ajustement l'année suivante.

Ce système devient légal à partir de 1993. Bien que limité à cinq ans en 1993, il sera prolongé jusqu'en 2003. Ensuite, si la revalorisation repose toujours sur l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac, l'ajustement aussi s'appuie sur une « prévision » exceptionnelle de 40 euros attribué aux titulaires de pensions de retraite d'un montant total inférieur ou égal à 1200 euros brut par mois.

Date	Pourcentage
1 ^{er} janvier 2005	2 %
1 ^{er} janvier 2006	1,8 %
1 ^{er} janvier 2007	1,8 %
1 ^{er} janvier 2008	1,1 %
1 ^{er} septembre 2008	0,8 %
1 ^{er} avril 2009	1 %
1 ^{er} avril 2010	0,9 %
1 ^{er} avril 2011	2,1 %

1 ^{er} avril 2012	2,1 %
1 ^{er} avril 2013	1,3 %
1 ^{er} octobre 2014	40 euros ⁽¹⁾
1 ^{er} octobre 2015	0,1 %
1 ^{er} octobre 2016	0,0 % ⁽²⁾
1 ^{er} octobre 2017	0,8 %

1) Versement exceptionnel de 40 euros attribué aux titulaires de pensions de retraite d'un montant total inférieur ou égal à 1200 euros brut par mois.

(2) Indice des prix en moyenne annuelle de référence égal à 0.

La revalorisation intervient, à partir de 2014, en octobre de chaque année. Le relevé de conclusions de 2003 prévoyait une négociation triennale sur une hausse supplémentaire des pensions, afin que le niveau de vie des retraités suive celui des salariés. C'est ce qui a été appelé « faire bénéficier les retraités des fruits de la croissance ».

Ce dispositif a été supprimé. Les pensions de retraite, du régime général (Sécu) et, en pratique, de beaucoup d'autres régimes complémentaires, ont été revalorisées en fonction de l'évolution moyenne des salaires jusqu'au début des années 1980 ; puis, après une année de blocage, c'est un système de revalorisation fondée sur l'évolution des prix qui a pris la suite et a été codifié par la loi.

Les retraites complémentaires Arrco et Agirc ont bénéficié aussi de revalorisations corrélées aux évolutions des salaires durant une grande période, jusqu'aux accords paritaires de 1996-1997 (signés par la CFDT, FO, la CGC et la CFTC), qui ont introduit le principe d'équilibrer les comptes des régimes en mettant à contribution les retraités, d'où un gel ou des réductions des revalorisations des pensions. Ensuite, à partir des années 2000, un mode de revalorisation fondé sur l'évolution des prix a aussi été mis en place dans ces régimes. L'accord paritaire d'octobre 2015 (signé par la CFDT, la CFTC et la CGC) a introduit, pour trois années, une sous-revalorisation de un point en dessous de l'inflation (avec une limite à 0 %). Le montant de la revalorisation selon ce principe au 1^{er} novembre 2018 sera déterminé par les conseils d'administration de ces régimes au mois d'octobre (le rythme de l'inflation s'est accru depuis un an et est actuellement, selon l'Insee, de 2,3 % sur un an).

Les premières entorses à la règle de la revalorisation selon l'évolution des prix, pour le régime général et les régimes spéciaux, sont à mettre au crédit de Manuel Valls et Marisol Touraine

Les choix de ce précédent gouvernement, approuvés par une très grande majorité de députés, au nom de « l'équilibre des comptes publics », de « la réduction des dépenses publiques », ont été de geler une revalorisation. Ensuite, ils ont manipulé les règles et les chiffres pour réduire une prime unique destinée aux basses pensions. En parallèle, le gouvernement a développé une campagne en accusant les retraités d'être des nantis et des privilégiés. Durant cette période, l'État a versé des dizaines de milliards d'euros, sans condition, sans contraintes, afin de justifier ses choix.

Le gouvernement d'Édouard Philippe veut poursuivre et amplifier cette évolution et la pérenniser en changeant

fondamentalement le système de retraite

Depuis 2017, Macron et le gouvernement, dont, soit dit en passant, le ministère des Affaires sociales n'a plus directement la charge des retraites, n'a pas eu le temps de faire passer une modification législative pour empêcher la revalorisation du 1^{er} octobre 2017 de 0,8 %. Par contre, dès la discussion de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, l'augmentation de 1,7 point du taux de CSG sur les retraites a été décidée.

Par ailleurs, le gouvernement fait passer au Parlement la mesure de report au 1^{er} janvier de chaque année la revalorisation des pensions, mais sans appliquer la mesure d'une augmentation au 1^{er} janvier 2018 pour compenser le trimestre de décalage. Il n'a pas, par contre, fait modifier la loi sur le mode de calcul de la revalorisation selon l'évolution des prix. On comprend mieux son objectif, maintenant qu'il vient d'annoncer, en août 2018, que la revalorisation de janvier 2019 ne devra être que de 0,3 %. En fait, il s'agit de faire décider chaque année par le gouvernement (plus exactement le ministère des Finances) la revalorisation éventuelle des pensions de retraite et la faire avaliser par le Parlement avec les lois de finances.

Cet objectif d'en finir avec une obligation légale de revalorisation des pensions de retraite s'inscrit complètement dans le projet Macron de transformer notre système de retraite en abandonnant complètement la notion d'une prestation bien définie au profit d'une répartition limitée.

Mais revenons sur la réalité mathématique de l'évaluation de l'incidence de cette sous-revalorisation des pensions pour les retraités, pour rappel. Regardons ce qu'apporterait la seule revalorisation selon l'indice des prix pour cette année. Si la date de revalorisation n'avait pas été changée, l'augmentation légale aurait été de 1,3 % au 1^{er} octobre 2018, selon la loi encore valable aujourd'hui, au 1^{er} janvier 2019, l'augmentation peut être évaluée à 1,8 % au rythme actuel de l'inflation. Si nous prenons en compte la compensation d'un trimestre de décalage (à peu près + 0,3 % vu les mois concernés pour le calcul, nous mesurons que la sous-revalorisation au 1^{er} janvier 2019 par rapport aux prix serait presque de 2 %, et le Premier ministre annonce la même chose pour 2020.

Nous voilà prévenus ! ■ Jean JOUSSEAUME





Comment vivre longtemps

Par le Dr. Christophe Prudhomme

Médecin urgentiste (Cgt) au Samu 93 (Bobigny) depuis 1987

Il ne suffit pas de vivre plus vieux, encore faut-il que ce soit en bonne santé. Différents facteurs ont une influence sur l'évolution de l'état de santé au cours de la vie. Cependant, il est bon de les décrypter pour savoir quelles sont les possibilités d'amélioration

Nous savons depuis longtemps que des facteurs héréditaires, c'est-à-dire génétiques, jouent un rôle majeur dans l'apparition de certaines maladies, notamment cardiovasculaires (infarctus) ou cancéreuses (cancer du côlon, cancer du sein). La connaissance de ces « handicaps » familiaux peut permettre de prendre des mesures de précaution, parfois dès le plus jeune âge, pour limiter la survenue de ces maladies ou les dépister – donc les traiter – plus précocement. Par exemple, quand on sait que quelqu'un de sa famille a fait un infarctus ou est mort brutalement à un âge relativement jeune, il faudra un suivi adapté et surtout limiter de manière encore plus drastique certains facteurs de risque, comme le tabac. En ce qui concerne les cancers, des examens de dépistage réguliers améliorent notablement l'espérance de vie.

Facteurs de risque individuels... et collectifs

Ce qui permet de vivre longtemps est de vivre « sainement ». Ce concept intègre tous les éléments de la vie et tous les âges : depuis la vaccination du jeune enfant, en passant par une alimentation équilibrée, en quantité suffisante – mais pas excessive –, jusqu'à une activité physique régulière.

Tous ces éléments sont bien connus et régulièrement mis en avant. Ils s'intègrent cependant dans un environnement politique libéral qui valorise l'individuel au détriment du collectif.

En effet, un élément essentiel de notre vie est le travail, qui devrait être un facteur d'épanouissement et non de contrainte. Les contraintes physiques et l'exposition à des polluants sont des problèmes bien identifiés qui ont été pris en compte au cours du XX^e siècle, grâce notamment à l'action syndicale, et ont fait l'objet de mesures de compensation, comme par exemple la possibilité d'un départ à la retraite plus précoce.

Le travail serait pathogène

Aujourd'hui, les risques sont autres et touchent un nombre beaucoup plus important de travailleurs. Le productivisme, avec la parcellisation des tâches, l'intensification des rythmes et la pression psychologique qui y sont liés, fait que trop souvent le travail rend malade – pour utiliser un terme médical, le travail devient « pathogène ». Les pathologies résultantes sont les troubles musculo-squelettiques (mal de dos, canal carpien...), les maladies cardiovasculaires liées à la sédentarité et au stress (infarctus, accidents vasculaires cérébraux...), et aussi les problèmes

psychiatriques en rapport avec les risques psychosociaux, notamment un management harceleur (dépression, suicide, burn-out...).

De tout temps, le patronat a mené une bataille idéologique pour masquer ses responsabilités. Dans la période où l'emploi industriel était prédominant, il s'agissait de faire reposer la responsabilité, notamment de l'augmentation du nombre des cancers, sur le comportement individuel des ouvriers (tabagisme, alcoolisme) pour passer sous silence l'exposition massive à des produits cancérogènes. Aujourd'hui, il s'agit d'inculquer l'idée que ceux qui réussissent sont ceux qui sont des gagnants et qui acceptent les contraintes imposées « pour faire avancer l'entreprise ». C'est le concept du « marche ou crève » qui prédomine dans de nombreuses entreprises.

Lutte contre le mal-travail

La Cgt a chiffré ce qu'on appelle le coût du mal-travail à 80 milliards d'euros par an, soit 3500€ par salarié et par an ! Il s'agit d'une somme considérable qui pourrait être utilisée pour améliorer les conditions de travail et compenser alors les facteurs de pénibilité non évitables. Il faut en effet distinguer ce qui relève de la prévention pour supprimer les sources de contrainte, donc de pénibilité, inhérentes au métier comme le travail de nuit, pour les employés des hôpitaux par exemple.

Aujourd'hui, un des enjeux majeurs en termes de santé publique est de limiter le travail en horaires décalés aux secteurs d'activité où ceux-ci sont indispensables pour assurer la continuité d'une activité ou d'un service public essentiel. En effet, nous constatons une augmentation très forte du nombre de salariés soumis à ces contraintes sans autre justification que de générer des profits supplémentaires.

Or nous disposons de nombreuses enquêtes épidémiologiques qui montrent que ces rythmes de travail sont des facteurs de risque pour de nombreuses maladies et aussi d'une

De tout temps, le patronat a mené une bataille idéologique pour masquer ses responsabilités dans l'exposition massive aux produits cancérogènes

diminution de l'espérance de vie. Le meilleur exemple est le cancer du sein : les horaires décalés modifient les cycles hormonaux, ce qui entraîne une surexposition aux œstrogènes qui peut accélérer ou entraîner le développement de cette pathologie. C'est la raison pour laquelle le Danemark a reconnu ce cancer comme une maladie professionnelle pour les femmes soumises à des horaires décalés.

Ne pas se laisser culpabiliser...

Dans ce contexte, il est clair que la lutte collective pour l'amélioration des conditions de travail est un des moyens de bien vivre en bonne santé. L'action collective doit elle aussi s'intéresser aux facteurs environnementaux qui influent sur la santé, comme la pollution ou l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Mais les choix individuels de vie au quotidien ont également un poids équivalent, avec de multiples facteurs sur lesquels il est possible d'agir. Ils sont plus connus et il n'est pas question de les lister ici. Il semble important d'insister cependant sur quelques éléments essentiels : comme le mal-travail, la « malbouffe » rend malade ; la cigarette, dès la première bouffée, est toxique ; nos activités professionnelles de plus en plus sédentaires nécessitent de prendre l'habitude d'une activité physique régulière. Faire du sport est bon pour la santé, mais ce n'est pas obligatoire. Par contre, se passer de sa voiture pour faire quelques centaines de mètres, monter les escaliers plutôt que prendre l'ascenseur, aller régulièrement à la piscine ou utiliser un vélo sont des choses simples qui apportent un bénéfice certain.

En conclusion, être en bonne santé nécessite de maintenir des équilibres. Équilibre au sens de bien « manger équilibré », mais aussi équilibre entre choix individuels et lutte collective pour modifier et éliminer ce qui rend malade dans le travail et aussi dans l'environnement. ■ C.P.

« La politique est le moyen des hommes sans principes de diriger des hommes sans mémoire. »

Voltaire (1694-1778)



Nous devons reconstruire notre système de santé !

Oui, nous avons besoin de reconstruire notre système de santé à partir des besoins de la population dans les territoires.

Au-delà des déclarations d'intentions, ce que propose le président de la République, contraint par les luttes des personnels de la santé et la montée de l'exaspération de la population, ne répond en rien au besoin d'une reconstruction de notre système de santé.

À nouveau, il n'entend pas les revendications des personnels de santé et les exigences des réponses aux besoins de santé de la population.

Aucun moyen financier ou si peu n'accompagne le plan présenté ce jour. Cette crise du système de santé, la progression du non-recours aux soins, la mise en danger des personnels de santé soumis à des contraintes de travail infernales sont le résultat d'une politique : celle de la maîtrise des dépenses de santé menée depuis de nombreuses années.

Pour la Cgt, cette politique globale de santé exige une autre organisation du travail reposant sur l'amélioration des conditions de travail des professionnels nécessitant un plan massif de créations d'emplois et de formations. Ce sont 100000 emplois pour l'hôpital et 200000 pour les EHPAD et les services à la personne dont nous avons besoin immédiatement.

Pour la Cgt il faut rompre avec cette logique appelée coopération entre les établissements qui, en fait, est une mise en concurrence du service public et du privé qui aboutit à la fermeture de nombreux services.

L'organisation du système de santé et de l'accès aux soins doit reposer sur le service public, avec la création et le développement de centres de santé et des professionnels salariés, y compris des médecins, rattachés à des établissements publics de santé, notamment des hôpitaux de proximité.

Un hôpital de proximité ne doit pas être une coquille vide mais il doit comprendre, au moins, les services suivants : **Urgences, Médecine, Chirurgie, Maternité et Gériatrie.**

Par ailleurs, il est absolument nécessaire de conserver une spécificité de l'offre de soins de psychiatrie, dans le cadre de l'organisation en secteurs au plus près de la population.

Pour la Cgt, régler durablement la question des déserts médicaux, c'est traiter le problème de la présence de médecins sur tous les territoires. Aussi, il ne suffit pas seulement de supprimer le concours de première année de médecine, il faut en finir avec le numerus clausus mais, surtout, former un plus grand nombre de médecins, ce qui n'est pas l'objectif final du gouvernement.

Pour permettre cette sortie de la crise, les miettes ne suffiront pas, il faut un financement à la hauteur des besoins.

Il y a urgence à développer une véritable politique de prévention portée avant tout sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'éducation et l'organisation des solidarités tout au long de la vie, ce qui est à l'opposé des différentes réformes menées ces dernières années et celles à venir.

L'argent ne manque pas mais il ne va pas au bon endroit comme le montrent les distributions de dividendes affichées cette année par les entreprises du CAC 40.

Pour l'accès à la santé pour tous et la défense de notre modèle social, signe de progrès, la CGT appelle à se mobiliser.

Montreuil, le 18 septembre 2018

« Et si l'on fondait à gauche, le Monde des biens communs »

Par Andrée KOLAR

« Pourquoi, jusqu'à ce jour, l'histoire a-t-elle été inique ? Parce que l'économie politique a eu pour fondement, non pas l'homme, mais la propriété ». Ce propos de Jean Jaurès, en 1891, est à méditer. À l'heure où des sociétés de capitaux anonymes dictent leur conduite aux gouvernements, décident par le biais de leurs groupes de pression (lobbies en anglais commercial) de la paix ou, plus souvent, de la guerre partout dans le monde, et aussi, si elles y trouvent leur intérêt, des résultats des élections dans des pays « libres » et officiellement souverains, en empêchant, par différents moyens de pression, les membres de tel parti politique qui ne leur plaît pas d'avoir accès, même légalement, aux postes de commande, souvent avec la complicité des services de renseignement, états-unis en particulier, et aussi ceux des pays concernés, ne conviendrait-il pas que les peuples, à travers leurs organisations (syndicats, associations, partis politiques), s'unissent pour faire face à la toute-puissance de la haute finance ? En particulier les peuples des pays membres de l'OTAN. Cette organisation, illégale au regard du texte fondateur du droit international, la charte des Nations Unies, s'étend en tache d'huile – et impunément – jusqu'à des pays qui n'ont plus rien à voir avec l'Atlantique Nord. Elle est en train de reconstituer, avec la bénédiction des États-Unis, autour de la Russie, pourtant redevenue aussi capitaliste, le cordon sanitaire tissé juste après la victoire des bolcheviks en 1917. Cordon destiné à éviter la contagion de la prise du pouvoir par les travailleurs considérée sans doute comme une variante de la peste ou du choléra. Alors, la révolution bolchevique ayant finalement échoué, pour quoi cette reconstitution ? Tout, simplement, parce que la Russie de par sa surface et le nombre de ses habitants est le seul rival possible des USA. L'un des deux pays est de trop, et, vu de Washington, il est bien évident que c'est l'autre. Et cela presse d'autant plus que, plus avancés dans la production de marchandises facilement



exportables, les États-Unis sont pour le moment dans une situation de concurrence qui leur est favorable. Mais comme, dans leur frénésie à produire toujours plus, ils ont épuisé la majeure partie de leurs ressources naturelles, ils doivent se dépêcher de neutraliser le pays concurrent qui, lui, étant moins avancé, a moins puisé dans ses réserves qui sont considérables, d'autant moins, d'ailleurs, qu'ayant subi chez lui une grande partie des dégâts causés par la Seconde Guerre mondiale, il a dû, d'abord, reconstruire le pays. Ne serait-ce que pour mettre les populations à l'abri d'un climat qui ne fait pas de cadeaux.

Les dominants des États-Unis ne sont pas des imbéciles. Très conscients de cette situation, même s'ils ne l'avouent pas, ils savent que la période favorable est fragile, et ils plastronnent d'autant plus, s'affichant comme les maîtres du monde. À tel point qu'ils n'hésitent pas à conclure des accords comme celui du 25 juillet 2018, dont on n'a que peu parlé en France – peut être à cause du scandale Benalla. Ce jour-là eut lieu à Paris une rencontre entre M. Junker, président allemand

de la Commission européenne, et M. Trump, l'inénarrable Président des États-Unis. Il est sorti de cette entrevue un accord imposant à l'Union européenne de renoncer à toute barrière non tarifaire visant les importations de produits états-unis, agricoles ou industriels. Ce qui revient à dire que toute norme européenne même sanitaire doit être abandonnée. C'est, en plus grave, la résurrection du fameux TAFTA, qui avait été abandonné. Cela donne une idée du degré de vassalisation de l'Union européenne par rapport aux États-Unis. Heureusement, ces négociateurs, un peu « hors-sol » ont négligé un point de procédure qu'ils auraient dû respecter. M. Junker a outrepassé ses pouvoirs. Au regard de la législation européenne, il ne pouvait pas engager l'Union européenne sans avoir recueilli au préalable la signature de chacun des vingt-huit pays qui la composent. Il est vrai que son partenaire états-unien se soucie tellement peu des dispositions procédurales, puisqu'il va jusqu'à envisager « d'interdire aux juges de la Cour pénale internationale » d'entrer aux États-Unis ! voir *l'Humanité* en date du

12 septembre 2018 ! Il n'empêche que, bien que pays « libre et souverain », nous risquons quand même de ne plus être souverains... du contenu de nos assiettes !

Reste que ce seul exemple démontre de façon on ne peut plus claire, la nécessité du rapprochement des peuples indépendamment des choix de leurs gouvernements. En commençant, pour ce qui nous concerne, par le rapprochement des peuples européens eux-mêmes, les travailleurs en particulier, à travers leurs diverses organisations, en mettant en commun leurs forces intellectuelles et manuelles. Ces forces sont la base de l'économie réelle. Cela sera dur, il y aura des faux-nez à démasquer et à

mettre hors d'état de nuire, mais le jeu en vaut la chandelle.

Il faudra aussi s'appuyer sur la défense inconditionnelle des biens communs, l'air, l'eau, la terre cultivable, toutes choses que la haute finance et ses industries extractives abîment sans remords, pourvu que ça « rapporte ».

Devrait-il exister encore de nos jours des gens qui ont faim, des bidonvilles grands comme des villes capitales, sans assainissement parce qu'on ne trouve pas les propriétaires de ces terrains, etc. Et pour conclure, unir nos forces pour que cesse le scandale de l'Europe-forteresse qui refuse l'accueil aux migrants, en oubliant

que la misère qui les frappe, indépendamment des guerres locales qui font prospérer les complexes militaro-industriels des pays riches est en grande partie une conséquence du colonialisme, ancien ou néo ! Ce scandale doit cesser, et vite. La Méditerranée, qui a vu naître des civilisations plurimillénaires, ne doit pas devenir un cimetière dû à l'égoïsme et à la rapacité d'une ploutocratie insatiable. ■ A.K.

Erratum : Ensemble n°88-99 page 23, dans l'article « on naît habitant, on devient citoyen », 3^{ème} col. §.2, ligne 4, il fallait lire : *fonction publique, et non formation, ce qui n'avait pas de sens.*

Avec les excuses de la correctrice.



59 % de la dette publique est illégitime stop à l'austérité !

Le rapport du Collectif pour un audit citoyen de la dette

L'audit de la dette publique publié aujourd'hui par les experts du Collectif pour un audit citoyen est un pavé dans la mare des politiques d'austérité : sur les 1950 milliards d'euros de dette publique accumulés depuis trente ans, près de 600 milliards sont dus à des taux d'intérêt excessifs et près de 500 milliards proviennent des cadeaux fiscaux consentis principalement aux riches et aux actionnaires. Au total, pas moins de 59 % de la dette publique est illégitime. Pour stopper l'austérité qui dope le FN et ses amis, il faut sans tarder engager une restructuration des dettes publiques en France et en Europe.

Le FN à 25 %, le Parti socialiste à 15 % : la soumission de François Hollande aux politiques européennes d'austérité se paie très cher. L'austérité rassure les marchés financiers mais désespère les peuples. Entendre le message des urnes, pour un gouvernement de gauche, ce serait remettre en cause le pouvoir des marchés, en commençant par leur principale arme aujourd'hui : la dette publique. Le rapport publié aujourd'hui par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique montre que c'est légitime et possible. Si la dette a augmenté, c'est d'abord parce que l'État a multiplié les exonérations pour les ménages aisés et les grandes entreprises : de ce fait, la part des recettes de l'État dans le PIB a chuté de 5 points en trente ans. Si l'État avait préservé ses recettes au lieu d'organiser ses

déficits, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points de PIB (soit 488 milliards d'euros) à son niveau actuel. D'autre part, des taux d'intérêt excessifs ont provoqué un « effet boule de neige » qui pèse très lourdement sur la dette actuelle. Si l'État, au lieu de se financer depuis trente ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou des banques à un taux d'intérêt réel de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 29 points de PIB (soit 589 milliards d'euros) à son niveau actuel.

Au total, pas moins de 59 % de l'actuelle dette publique provient des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs. Ces conclusions montrent l'illégitimité d'une très large partie de cette dette. Les politiques d'austérité imposées aux populations au nom de son remboursement sont donc absurdes économiquement, dangereuses politiquement et injustifiables du point de vue de l'intérêt général : cette dette publique n'a été creusée qu'au bénéfice de l'oligarchie financière, celle-ci doit supporter le coût de son annulation. Comme le propose le rapport du Collectif, il faut sortir les États des griffes des marchés financiers. Il y a urgence démocratique.

Voir le rapport Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique de la France, publié par le Collectif pour un audit citoyen de la dette.

« C'est l'absence de droits qui crée du dumping social ! »

Philippe Martinez

Pour le secrétaire général de la CGT, il faut arrêter d'opposer « main-d'œuvre étrangère » et « main-d'œuvre nationale »

Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, est asséné un certain nombre de contre-vérités sur l'immigration visant à opposer de manière caricaturale « main-d'œuvre étrangère » et « main-d'œuvre nationale ». Ces raccourcis dangereux sont utilisés sous prétexte de « protéger » la « main-d'œuvre locale » avec une évidente méconnaissance des réalités du monde du travail.

La CGT, présente au cœur des entreprises et des services, forte de son expérience en faveur des travailleurs migrants, tient à rétablir un certain nombre de vérités : rappelons-nous d'abord que le discours nationaliste visant à opposer travailleurs français et travailleurs immigrés est une vieille recette d'extrême droite. Les réactions identitaires et la désignation des travailleurs immigrés comme boucs émissaires ont accompagné les périodes de crises économiques et la montée des fascismes en Europe. Il est irresponsable, dans la période que nous vivons, de semer la confusion et d'attiser de tels sentiments d'opposition entre salariés pouvant mener jusqu'à la haine.

Le fait migratoire est un phénomène incontournable, stable et continu dans l'histoire de l'humanité. Prétendre que l'on peut stopper ou maîtriser les mouvements migratoires est un leurre politicien et une posture idéologique. Les plus hauts murs n'empêcheront jamais des personnes de fuir, au péril de leur vie, la guerre, la misère économique ou les persécutions. Les vagues migratoires font partie intégrante de notre histoire. Elles ont construit, façonné la richesse de notre réalité culturelle et contribué au développement économique de notre pays depuis des siècles. Nous ne faisons pas face à une invasion de migrants, et notre pays doit accueillir humainement et dignement ceux qui fuient leurs pays. Cela se nomme la fraternité.

Ce n'est pas l'immigration qui crée du dumping social mais l'absence de droits ! Les nombreux combats menés par les travailleurs engagés avec la CGT, toujours victorieux, démontrent que ces travailleurs migrants ne sont pas déterminés à se faire exploiter, mais déterminés à se battre pour leur dignité, leurs droits et l'égalité de traitement : « À travail égal, salaire égal ! »

Est-ce le fait migratoire qui les place en situation de vulnérabilité sur le marché du travail ? Non ! C'est l'absence de droits ou l'inégalité de droits liés à leur absence de statut administratif ou à la précarité de ce statut. Ces salariés font partie intégrante de la classe ouvrière !

Quelle que soit leur origine, ce sont des travailleurs et travailleuses de France avant tout ! Des pans entiers de

l'économie française ne fonctionneraient pas sans eux. Ils occupent généralement les emplois les moins attractifs, les plus pénibles, dangereux et exigeants. Dépourvus de titres de séjour ou précarisés par leur statut, ils subissent des discriminations et peuvent être victimes de conditions de travail indignes ou de traite des êtres humains du fait de leur vulnérabilité.

Ne pas se tromper d'ennemi

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pointait déjà ces réalités de l'immigration professionnelle dans un rapport publié en 2017 et préconisait la régularisation de ces travailleurs et l'ouverture de voies légales de migration. C'est le durcissement des politiques migratoires, comme la dernière loi « asile et immigration », usine à fabriquer des sans-papiers, qui précarise les travailleurs migrants.

Renforcer les contrôles aux frontières et rendre plus difficile l'accès au séjour et au droit de travailler dégradent de plus en plus violemment les parcours migratoires, les conditions de vie et de travail dans les pays d'accueil et entretiennent les mafias et les réseaux de la traite des êtres humains.

Un État de droit se doit de protéger l'ensemble des travailleurs sur son territoire, dans l'intérêt de tous ! Lutter contre le dumping social, c'est se battre ensemble pour l'égalité des droits. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer la solidarité entre salariés sur les lieux de travail. Nous formons une seule communauté de travail et nos droits sont inextricablement liés.

Aux personnes qui prétendent qu'il faut reconduire à la frontière les travailleurs sans papiers, car leurs conditions de travail engendrent du dumping social, nous demandons si la prochaine étape de leur projet consisterait à « renvoyer les femmes à la maison », car elles aussi sont victimes d'inégalité salariale... ? Il est plus que temps d'avoir du courage politique, de combattre les idées véhiculées par l'extrême droite et, surtout, ne pas se tromper d'ennemi !

C'est la précarisation de tous les travailleurs, la remise en cause des acquis sociaux par les politiques d'austérité menées par nos gouvernants qui font grandir les sentiments de mal-être et de repli sur soi dans la population. Ce n'est pas en opposant les salariés entre eux que nous protégerons nos droits. C'est en luttant ensemble, en insistant sur « ce qui nous lie », et non sur « ce qui nous oppose », que nous pourrions nous battre efficacement pour une société meilleure et égalitaire. ■ Philippe Martinez

Échos des sections

Une journée pour les retraités du livre et du papier



Jean-Pierre Martinez, Serge Audonnet, Guy Delmas, André Cameleyre, Jean-Pierre Marqué et Lucien

Préoccupations de saison

Au programme, la réforme des retraites, « sujet compliqué et passionnant », a dit Serge Audonnet, qui faisait remonter à 2003 les premières directives européennes pour encadrer les organisations de retraite. En 2013, les commissaires européens demandent à la France de prendre des mesures d'ici à la fin de l'année 2013 pour équilibrer durablement le système de retraite en 2020 au plus tard, par exemple en adaptant les règles d'indexation, en augmentant encore l'âge légal de départ à la retraite et la durée de cotisation pour

Mercredi, les retraités Cgt de la Filpac, venus de Tartas, Bordeaux, Factice, Pau... se sont retrouvés à Bégaar pour la journée René-Faure, ancien secrétaire de la Filpac, qui, en 1978, avait imaginé une journée de retrouvailles des retraités, qui débutait par une réunion syndicale. Cette année, les responsables de la Filpac avaient ouvert leur journée aux actifs pour informer et expliquer la situation des retraités à l'heure des réformes. Guy Delmas, ancien responsable Cgt de la Papete de Tartas, recevait, au foyer de Bégaar, 40 personnes dont Serge Audonnet, secrétaire de la section des retraités de « Sud-Ouest », Jean-Pierre Marqué, Cgt presse de Pau, André Cameleyre, de Factice, Jean-Pierre Martinez, secrétaire du Comité régional Aquitaine Filpac, et Lucien Lorreyte, de Bordeaux, coordinateur de la rencontre.

bénéficier d'une retraite à taux plein et en réexaminant les régimes spéciaux, tout en évitant une augmentation des cotisations sociales patronales. La Commission européenne insiste à plusieurs reprises pour que soit appliqué, en 2020, le système préconisé avec augmentation de l'âge de la retraite, durée des cotisations et cumul de points plutôt que de trimestres, d'où « des différences d'un pays à l'autre et aucune garantie ». « Dans le système par points, a continué Serge Audonnet, on ne distribue que ce qui a été collecté. D'où le risque de n'avoir, un jour, plus rien à distribuer. La méthode de la Cgt Filpac, c'est d'abord d'expliquer. Car on peut faire autrement. »

Une journée René-Faure qui épousait bien les préoccupations politiques et sociales de la saison, juste avant certaines élections.

La mémoire ravivée d'un poilu de Poyanne

Écrit par notre camarade Guy DELMAS



Guy Delmas expliquant les lettres de Louis Toyes

Dans cette année de commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, ce travail de mémoire m'est apparu nécessaire. Plus de 150 lettres de l'arrière grand-père de mon épouse ont été conservées par sa famille. L'écriture est stylée, riche en vocabulaire dans un français parfois approximatif pour une personne née en 1884 (juste après les lois Jules Ferry) et qui s'exprimait le plus souvent en patois landais.

Habitant Bégaar (où je suis conseiller municipal), j'ai été sensibilisé par l'action des élèves de l'école de Bégaar qui

ont travaillé durant 2 années sur les morts de cette guerre dont le nom est porté sur le monument aux morts de la commune.

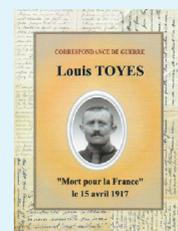
La cérémonie du 11 novembre dernier a été très émouvante avec la présence de hauts gradés des régiments du sud-ouest, de Noël GENTEUR, ancien maire et Conseiller Général de Craonne qui est la référence du « Chemin des Dames » et des batailles de l'Aisne (il m'a écrit la préface), ainsi que le groupe Nadau qui a récité un poème en Béarnais « *Nosauts los petits* » et joué « *Regrets* » à la boha la cornemuse Landaise.

Avec l'appui des archives de l'armée sur les déplacements de son régiment, j'ai pu retracer le parcours de Louis TOYES. Il décrit les dures conditions des tranchées, les hivers rigoureux, les manques de nourriture, les poux, ... et les horreurs des combats. Il note aussi de nombreuses péripéties et des anecdotes parfois croustillantes.

Mobilisé dès début août 1914 à l'âge de 30 ans, deux fois blessé et deux fois renvoyé au front, il est tué près de Verdun au bout de 33 mois de combats.

Guy DELMAS
102, Allée des Palombes
40400 Bégaar

06 73 62 15 08 guy.delmas2@wanadoo.fr





APPEL

LES RAISONS D'UN COMBAT

La loi Bichet du 2 avril 1947, qui régit la distribution de la presse en France, est l'objet d'une attaque frontale du gouvernement Macron qui n'admet pas que la presse écrite soit distribuée d'une manière égalitaire et solidaire au sein d'un système coopératif.

S'appuyant sur les principes démocratiques du Conseil national de la Résistance, notre système de distribution de la presse unique au monde permet à chaque publication, quotidien ou périodique, quelle que soit l'importance de son tirage, d'être présente dans les points de vente sur tout le territoire, à égalité de traitement, en étant groupée avec les autres titres et acheminée en temps et en heure vers les points de diffusion.

N'en déplaise aux détracteurs, le système coopératif français est moins cher et plus efficace que les entreprises de messageries régies par la seule loi du marché partout ailleurs.

Nous pouvons en apporter les preuves éclatantes, à travers l'étude comparative de la distribution de la presse en Europe, éditée par le Conseil supérieur des Messageries de Presse (CSMP), dont il ressort que le système français est le plus économique. Le rapport de la Fédération internationale de la Presse périodique (FIPP) nous prouve également que notre système est le plus performant, en nous démontrant clairement que la facilité d'accès au réseau de distribution contribue de manière décisive au fait que notre pays se situe au premier rang mondial au plan de la lecture des magazines.

Ce rapport nous apprend qu'avec 4400 titres magazines qui totalisent 1,5 milliard d'exemplaires diffusés, la France en propose trois fois plus qu'en Allemagne (qui en compte 1600), près de deux fois plus qu'au Royaume-Uni (2500).

Notre système est donc un atout important pour la presse et son pluralisme.

Trop beau pour durer ? Vous avez raison ! Se saisissant d'importantes erreurs de gestion de l'ancienne direction générale de Presstalis, qui a d'ailleurs été évincée pour ces motifs durant l'été 2017, le gouvernement Macron, s'empare de ce prétexte pour appliquer son dogme idéologique visant à détruire le modèle social français et d'en finir avec l'héritage social, économique et culturel du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) élaboré en 1944.

Suivant une technique désormais très rodée, le gouvernement a commandé des rapports à des personnalités qui lui sont inféodées et auxquelles il a, de toute évidence, dicté les conclusions.

Ainsi, l'un des rapports demandés à deux parlementaires de la majorité vise, sans l'abroger, à vider la loi Bichet de son contenu. Tandis que l'autre, produit par Marc Schwartz (qui a assumé le volet culturel dans la campagne électorale du candidat Macron et ex-directeur de cabinet de la ministre de la Culture, Françoise Nyssen), préconise d'abroger la loi Bichet et de la remplacer par un projet de loi entièrement rédigé. Il propose de supprimer le système coopératif pour lui substituer des « entreprises de distribution de presse », agréées par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) !

Aujourd'hui, pour garantir la liberté de la presse, les coopératives n'ont pas le droit de refuser de distribuer un titre et celui-ci bénéficie de la péréquation des coûts de distribution, qui permet aux journaux à faible tirage de bénéficier des mêmes tarifs que ceux accordés aux journaux à fort tirage. Demain les « Entreprises de distribution de presse » pourront accepter ou refuser de distribuer un journal.

Or, il faut savoir qu'actuellement 10 % des éditeurs de presse représentent 90 % du chiffre d'affaires des messageries. Ces gros éditeurs, qui braillent en permanence « qu'ils en ont marre de payer pour les petits », piaffent ouvertement d'impatience dans l'attente de l'abrogation de la loi Bichet, ce qui leur permettra de se regrouper entre eux afin d'instaurer une distribution à deux vitesses, de manière à faire mourir les titres de faibles et moyens tirages, pour s'emparer du marché. C'est la mort annoncée du principe de péréquation, condition essentielle du pluralisme de la presse.

C'est un massacre à la tronçonneuse qui est annoncé, une catastrophe industrielle majeure avec la disparition de milliers de titres et de dizaine de milliers d'emplois.

Or la presse n'est pas un produit comme un autre. Vecteur de communication des idées et des informations, elle remplit une fonction indispensable en raison de son rôle fondamental dans le processus démocratique.

Le Conseil constitutionnel a affirmé, le 10 octobre 1984, la valeur constitutionnelle de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 garantissant la libre communication des pensées et des opinions. Elle ne serait plus effective si les lecteurs ne disposaient plus d'une presse pluraliste, qui n'a de sens que si ceux-ci peuvent y accéder grâce à une diffusion de la presse égalitaire et non discriminatoire, donc en maintenant la loi Bichet et non pas en l'abrogeant.

La tradition française est faite de la lutte pour la liberté de la presse. C'est pourquoi il faut vous joindre au combat des ouvriers du Livre afin que demeure l'indispensable espace de liberté qu'offre la presse écrite.

Paris, le 1^{er} octobre 2018